



Société Anonyme au capital de 666 633,30 €
Siège social : Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac
RCS Bordeaux 493 845 341

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
REMARQUES GENERALES	4
1. ATTESTATION DE RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
1.1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	5
2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	6
2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	6
2.1.1. Historique et évolution du Groupe.....	6
2.1.2. Compte rendu de l'activité et évènements importants du Groupe au cours de l'exercice 2020	11
2.1.3. Aperçu des activités sur l'exercice 2020	14
2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS.....	16
2.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net.....	16
2.2.2. Analyse du bilan.....	22
2.2.3. Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices	25
2.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES	27
2.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	29
2.4.1. Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges	29
2.4.2. Risques financiers	30
2.4.3. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.....	31
2.4.4. Risques de marché	39
2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40
2.6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES	42
2.6.1. Organigramme juridique	42
2.6.2. Sociétés du Groupe	42
2.7. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR....	43
2.8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	43
2.9. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.....	45
2.10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....	45
2.11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	45
2.12. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	46
2.13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	47
2.14. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	47
2.15. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS	47
2.16. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES	48
2.16.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	48

2.16.2.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte	49
2.17.	MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL	50
2.18.	EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS	52
2.19.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	52
2.19.1.	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).....	53
2.19.2.	Bons de souscription d'actions (BSA)	55
2.19.3.	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions	58
2.19.4.	Attributions gratuites d'actions	59
2.19.5.	Obligations convertibles en actions.....	59
2.19.6.	Synthèse des instruments dilutifs	63
2.20.	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	64
2.21.	SUCCESSALES EXISTANTES	65
2.22.	AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	65
2.23.	ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)	65
2.24.	AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE.....	65
2.25.	MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	65
3.	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	66
4.	COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	67
5.	COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	140
6.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS	185
7.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	189
8.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	193
8.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	193
8.1.1.	Composition du conseil d'administration	194
8.1.2.	Autres mandats sociaux.....	196
8.1.3.	Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux.....	196
8.2	CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE	196
8.3	DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	197
8.4.	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	201
9.	RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	206

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Implanet** » désignent la société Implanet SA dont le siège social est situé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac, France, immatriculée au Registre de Commerce de Bordeaux sous le numéro 493 845 341 ;
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à Implanet SA et ses filiales Implanet GmbH, Implanet America, Inc. et Madison.

Avertissement

Le rapport contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché sur lequel celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Le rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le rapport pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1.1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Ludovic Lastennet, Directeur Général d'Implanet

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-3 – 4° du Règlement Général de l'AMF)

Martillac, le 3 mars 2021

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Monsieur Ludovic Lastennet
Directeur Général

2. **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous a réunis en Assemblée Générale afin de vous informer de la marche des affaires de notre Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, de vous présenter les comptes et résultats et de les soumettre à votre approbation.

Les rapports de votre Commissaire aux comptes, celui de votre Conseil d'administration, l'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 16 février 2021 a procédé à l'examen des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1. Historique et évolution du Groupe

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Implanet SA.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification 493 845 341.

Le code NAF de la Société est le 4646Z.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 23 janvier 2007 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 23 janvier 2106, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 05 57 99 55 55

Télécopie : 05 57 99 57 00

Site internet : www.implanet.com

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du code de commerce.

Historique de la Société

- 2006 à 2012**
- Tours de financement pour un montant total de 34 M€.
 - Obtention du marquage CE et premières poses de prothèses de genou Madison en 2010.
 - Cession de l'activité Beep N Track à la société américaine GHX, leader mondial de la logistique hospitalière, en 2011.
 - Obtention des homologations de la FDA (510 (k)) pour Jazz en octobre 2012.
-
- 2013**
- Signature des contrats de distribution de Jazz en Italie, Australie et Nouvelle Zélande.
 - Soumission des dossiers réglementaires pour la gamme Rachis au Brésil.
 - Ouverture de la filiale américaine Implanet America en février.
 - Déploiement de Jazz en France et en Europe.
 - Signature par Implanet America de contrats d'agents commerciaux avec des spécialistes du Rachis sur la côte Est et la côte Ouest des Etats-Unis.
 - Premières poses de Jazz aux Etats-Unis en juin.
 - Emission d'obligations remboursables en actions en janvier 2013 pour 1,5 millions d'euros et d'obligations convertibles en actions en mai et juillet 2013 pour un total de 2,9 millions d'euros qui ont été intégralement converties dans le cadre de l'introduction en bourse.
 - Emission d'obligations au profit de KREOS CAPITAL IV (UK) LTD pour 5 millions d'euros.
 - Introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre.
-
- 2014**
- Arrêt de la commercialisation des prothèses de hanches au cours du premier semestre 2014.
 - Ludovic Lastennet, Directeur Général de la Société, prend en charge depuis Boston la supervision opérationnelle de la filiale Implanet America Inc. aux Etats-Unis.
 - Validation par la FDA du site de Martillac en février 2014.
 - Signature de plusieurs accords d'agents commerciaux aux Etats-Unis permettant à la Société d'étendre son réseau commercial à 25 partenaires adressant plus de 60% du marché U.S.
 - Publication en juillet 2014 d'un « white paper » par l'équipe du Professeur Ilharborde sur les résultats d'une étude clinique sur la restauration des équilibres frontaux et sagittaux en chirurgie des scolioses de l'adolescent.
 - Publication en décembre 2014 du premier « white paper » sur l'utilisation de Jazz chez des patients âgés par le Dr Cavagna dans le dégénératif. Premiers résultats sur l'efficacité en chirurgie de la scoliose lombaire dégénérative avec un suivi moyen à 16 mois.
-

2015

- Obtention définitive de la protection intellectuelle de la technologie Jazz en Europe jusqu'en 2031 (numéro de brevet EP 2521500).
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 11,2 M€, prime d'émission incluse.
- Obtention des résultats cliniques définitifs d'une étude comparative démontrant l'efficacité de l'implant Jazz dans le traitement de la scoliose idiopathique chez l'adolescent.
- Obtention du marquage CE et homologation de la FDA aux États-Unis pour l'intégralité des nouveaux diamètres de Jazz.
- Obtention de l'autorisation réglementaire 510(k) de la FDA aux États-Unis pour l'utilisation de la plateforme Jazz avec l'ensemble des systèmes de fixation thoracolumbaires (vis, tiges, crochets) disponibles sur le marché.
- Mise en place d'un financement par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€ maximum, susceptible d'être majorée d'un montant équivalent en cas d'exercice des bons de souscription d'actions attachés, et tirage de la première tranche pour un montant d'1 M€.
- Obtention de l'autorisation réglementaire de l'autorité de santé brésilienne (ANVISA) pour la commercialisation de sa plateforme Jazz Band™.

2016

- Succès de la première chirurgie Jazz au Brésil, premier marché d'Amérique Latine.
 - Nomination de Brian Ennis à la direction de la filiale Implanet America Inc.
 - Mise sur le marché d'un nouvel implant : Jazz Lock®
 - Emission du solde des bons d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« BEOCABSA ») dans le cadre du financement mis en place en octobre 2015. Tirage d'une deuxième et d'une troisième tranche pour respectivement 350 K€ et 250 K€.
 - Obtention d'un prêt à taux zéro pour l'innovation de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ».
 - Délivrance du brevet pour la plateforme technologique Jazz® aux États-Unis par le Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office - USPTO).
 - Succès des premières chirurgies avec le nouvel implant Jazz Lock® en France, en Italie et aux États-Unis.
 - Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 6,9 M€.
 - Publication d'un nouveau White Paper « *Correction of Adolescent Idiopathic Scoliosis in hypokyphotic patients using JAZZ sublaminar bands: preliminary results of a multicentric study using 3D reconstruction* », présentant les résultats d'analyses cliniques réalisées sur un groupe d'adolescents souffrant de scoliose thoraciques hypocyphotiques traitées avec des implants Jazz sous-lamaire.
-

2017

- Délivrance par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet européen pour le système universel de mise en tension de l'implant Jazz®.
- Obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de la FDA (510k) et européenne (marquage CE) pour le nouvel implant Jazz Frame®.
- Délivrance par l'Office Français des Brevets (OEB) du brevet pour la protection en France de l'implant Jazz Lock®.
- Signature d'un partenariat de distribution exclusif en Australie et en Nouvelle Zélande.
- Renégociation des termes du financement mis en place avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND (anciennement dénommée L1 EUROPEAN HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND) dont l'objet est notamment d'annuler les bons de souscription d'actions (les « BSA ») attachés aux OCA restant à émettre.
- Emission d'une tranche supplémentaire d'OCA d'un montant de 1 500 K€.
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la commercialisation de la nouvelle tresse JAZZ™.
- Transfert de cotation vers Euronext Growth.
- Publication d'un White Paper et présentation au congrès de la SRS (Scoliosis Research Society) des résultats d'une analyse radiologique indépendante sur l'utilisation de l'implant Jazz (dérotation axiale parfaite tout en préservant l'équilibre sagittal).
- Obtention des autorisations réglementaires américaine et européenne par l'obtention du 510(k) de la FDA et du marquage CE pour la solution JAZZ™ Passer, dédiée aux traitements du rachis en fixations postérieures, compatible avec l'ensemble des implants connecteurs de la plateforme JAZZ™.
- Obtention de deux nouveaux brevets pour la plateforme JAZZ™ auprès du Bureau américain des brevets et des marques de commerce (US Patent and Trademark Office – USPTO).
- Réalisation d'une levée de fonds de 1,75 M€ auprès d'investisseurs institutionnels américains.
- Signature d'un protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») en vue de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société coréenne L&K BIOMED.
- Fin du remboursement de l'emprunt obligataire conclu avec KREOS CAPITAL IV (UK) LTD.

2018

- Mise en place d'une ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d'un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société. Ce nouveau financement, fourni par European Select Growth Opportunities Fund annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015.
 - Lancement de JAZZ Evo, une nouvelle évolution de l'implant JAZZ® développé pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.
 - Ouverture d'une succursale au Royaume-Uni (Implanet UK) illustrant l'accélération du développement en direct sur le marché porteur du rachis dégénératif chez l'adulte. Création d'une filiale en Allemagne (Implanet GmbH).
 - Réalisation de la première chirurgie au Royaume-Uni. Le référencement de Implanet UK et de sa plateforme Jazz® à la NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni fournissant l'essentiel des soins notamment dans les hôpitaux, permet à Implanet UK de proposer Jazz® à l'ensemble des hôpitaux publics du pays.
 - Mise en place d'une ligne de financement obligataire assorti d'un plan d'intéressement auprès de Nice & Green. Ce financement permet une levée de fonds d'un montant maximum de 1 M€. Emission de 4 OCA pour une valeur nominale de 200 K€ au cours de l'exercice 2018.
 - Signature d'un contrat de distribution avec la société privée Kico Knee Innovation Company Pty Ltd (« KICO ») pour l'activité implant du genou Madison aux États-Unis et sur d'autres marchés à venir. Ce contrat de distribution couvrira en premier lieu, de façon non exclusive, les États-Unis et l'Australie. KICO bénéficiera ensuite de droits exclusifs pour la prothèse du genou Madison sur ces pays dès l'atteinte d'un seuil de 1 000 implants Madison sur 12 mois, ainsi qu'une option pour une licence de fabrication.
-

- Obtention du marquage CE pour la solution Jazz Cap System®, développée pour répondre aux contraintes des indications de fusions vertébrales chez l'adulte.

2019

- Signature d'un partenariat stratégique entre SeaSpine et Implanet aux États-Unis. SeaSpine, société internationale de technologie médicale, spécialisée dans les solutions chirurgicales pour le traitement de pathologies de la colonne vertébrale, commercialisera de façon exclusive sous sa marque la gamme JAZZ® sur l'ensemble du territoire américain, permettant à Implanet de démultiplier sa force commerciale sur le premier marché mondial.
 - Homologation par la FDA de la solution Jazz Cap®. Jazz Cap® est une solution propriétaire unique et complète de stabilisation des vis dans les os de mauvaise qualité et/ou ostéoporotiques, pathologies présentes dans 10 à 30% des cas de fusions vertébrales chez l'adulte.
 - Signature du contrat de financement par obligations convertibles (« OC ») avec le fonds Nice & Green d'un montant total de 3 M€ le 15 avril 2019 (300 OC de 10 000 € de valeur nominale chacune). L'émission sera réalisée en 12 tranches mensuelles de 250 K€ à compter de mai 2019. Les OC sont souscrits à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les OC arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.
 - Signature d'une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois
 - Premières interventions chirurgicales réussies aux États-Unis avec JAZZ Cap®.
 - Enregistrement des premières commandes dans le cadre du déploiement des partenariats avec Kico Knee et SeaSpine.
 - Déblocage des fonds de deux contrats d'emprunts d'aide à l'innovation avec BPIFrance, pour respectivement 400 K€ et 150 K€
 - Obtention d'un brevet majeur pour Jazz Lock® aux États-Unis. Le système de verrouillage de la bande Jazz Lock® simple et unique, est désormais protégé aux États-Unis
 - En date du 28 août 2019, la société a constaté la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2019 par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 euro à 0,01 euro chacune par imputation sur la prime d'émission.
 - Prolongement de l'accord stratégique entre Implanet et Seaspine qui organisent conjointement un symposium à Montréal le 19 septembre 2019
 - Obtention d'un brevet sur le territoire japonais concernant le système de verrouillage de la bande JAZZ Lock
 - Homologation du 510(k) par la FDA de la prothèse totale de genou MADISON
 - Réalisation d'une augmentation de capital de 953 K€ suite à la conversion de 192 OCA détenues par Nice & Green et 9 OCA détenues par European Select Growth Opportunities Fund.
-

2.1.2. Compte rendu de l'activité et événements importants du Groupe au cours de l'exercice 2020



6,0 M€
Chiffre d'affaires

Implanet est une société fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique dont la mission est d'identifier, concevoir et fabriquer des innovations majeures dans les segments les plus porteurs de l'orthopédie (genou et rachis). La Société commercialise ses produits dans le monde entier et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,0 M€ en 2020.



52 935
Jazz™
vendus

Implanet commercialise depuis 2013 son produit phare, Jazz, destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une fusion vertébrale. Ce produit complète l'arsenal de produits utilisés habituellement tels que les vis pédiculaires et les crochets et a déjà été utilisé dans plus de 11 700 chirurgies, représentant la pose de près de 53 000 implants Jazz.

Implanet a également conçu et commercialise une gamme complète de prothèses totales de genoux Madison, permettant de réaliser toutes les techniques chirurgicales conventionnelles. Cette prothèse totale de genou permet de réduire au minimum la découpe osseuse et plus de 20 600 implants Madison ont été posés depuis 2010.

20 600
Madison™
vendus



Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Février 2020 :

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).
- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2020.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020 ¹	301 à 400	1 000 000€

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

Où :

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« Vn » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société a renoncé au programme d'intéressement qui consistait en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

¹ Implanet dispose d'une option de suspension de tirage des tranches ne pouvant excéder 3 mois. Cette option de suspension a pour effet le report automatique des tranches et par conséquent le décalage du calendrier de tirage.

Mars 2020 :

- Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.

Mai 2020 :

- Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. La cession porterait sur l'ensemble des actifs, droits, titres et contrats constituant l'activité de MADISON™ relative à la conception et à la commercialisation d'implants destinés à la chirurgie prothétique du genou. En amont et afin de faciliter l'opération, la branche d'activité fera l'objet de la création d'une filiale dédiée au sein d'Implanet. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. D'une part, continuer le développement de sa gamme de produits phares JAZZ™, des implants de dernière génération destinés à améliorer le traitement des troubles de la colonne vertébrale nécessitant une chirurgie de fusion rachidienne. D'autre part d'accélérer le déploiement commercial sur les zones prioritaires. La gamme d'implants JAZZ™, protégée par 4 familles de brevets internationaux, est homologuée par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, ANVISA au Brésil et marquée CE en Europe. Ce projet de cession reste néanmoins soumis à la levée d'un certain nombre de conditions telles que notamment la réalisation d'audits (financiers, techniques, juridiques et réglementaires), un accord sur la documentation et l'obtention des autorisations réglementaires.

En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».

Juin 2020 :

- Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. La société continue à investir dans l'innovation et la validation clinique de ses deux gammes de produits, rachis avec JAZZ® et genou avec MADISON™, afin de pouvoir satisfaire aux exigences des utilisateurs et assurer la continuité à long terme des enregistrements réglementaires (CE et FDA). Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.

Juillet 2020 :

- Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégée aux États-Unis, en Europe et au Japon.
- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux États-Unis.

Septembre 2020 :

- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro.
Le capital social est ainsi porté à 365 932€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.

Octobre 2020 :

- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®

Novembre 2020 :

- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

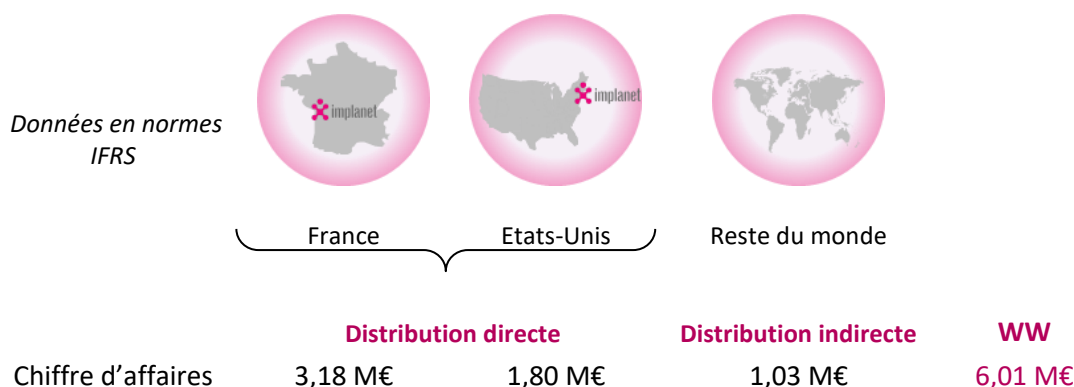
2.1.3. Aperçu des activités sur l'exercice 2020

Malgré un bon début d'année (+15% de croissance du 1er janvier au 16 mars 2020), le chiffre d'affaires s'est effondré au début de la crise de Covid-19. En effet, la Société a vu son activité très fortement impactée en raison de l'arrêt des opérations jugées non urgentes dans les établissements hospitaliers au niveau mondial. Implanet a continué malgré tout d'assurer son service auprès de ses clients et tout a été mis en œuvre en termes de logistique et de stocks afin d'être prêt pour la reprise d'activité. Sur le premier semestre, l'activité a été quasiment à l'arrêt en France, en Europe et aux Etats-Unis pendant la période de confinement.

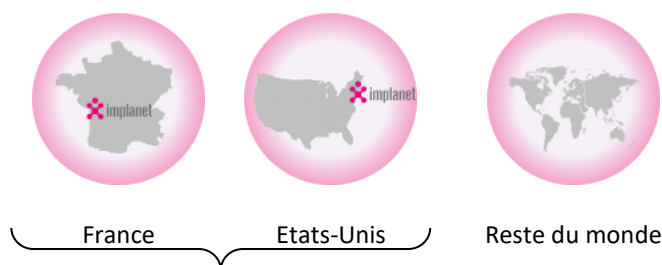
Le chiffre d'affaires sur ce semestre a été très fortement impacté par la pandémie de Covid-19, notamment à l'export. Le manque de visibilité, tant sur la reprise des commandes à l'étranger que sur les plannings opératoires en France, n'a pas empêché la Société d'enregistrer une reprise de l'activité au mois de juin, notamment assuré par une activité JAZZ® en France en progression de 10%.

L'activité, qui avait redémarré en juin 2020 avec un retour au niveau du chiffre d'affaires de 2019, a de nouveau fortement ralenti en France et en Europe début novembre avec l'annonce du second confinement.

Au total sur l'année 2020, le chiffre d'affaires d'Implanet s'élève donc à 6,01 M€, en diminution de -19% par rapport à l'exercice précédent (7,40 M€ en 2019)



Données en normes IFRS



	Distribution directe		Distribution indirecte	WW
CA Jazz	1,24 M€	1,80 M€	0,73M€	3,77 M€
Croissance Jazz	-21%	-17% ²	-12%	-17%

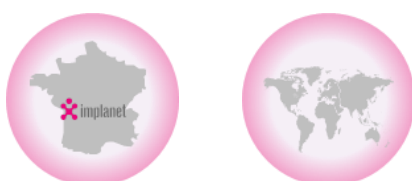


Concernant l'activité JAZZ®, le chiffre d'affaires s'élève à 3,77 M€ en 2020, en recul de 17% par rapport à 2019.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Implanet a vendu 7 712 unités JAZZ® (vs. 9 171 en 2019), soit un recul en volume de 16%, notamment dû à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. La bonne reprise des ventes au T4 2020 à l'international (+45% aux Etats-Unis et +23% dans le Reste du Monde en volume) par rapport au T4 2019, compense le recul des ventes en France (-21% en volume).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cumul des Unités vendues	1 829	5 889	11 690	18 691	27 806	36 052	45 223	52 935

Données en normes IFRS



	France	Reste du monde	WW
CA Genou	1,94 M€	0,30 M€	2,24 M€
Evolution Madison	-19%	-34%	-21%

² A taux de change constant.



L'activité du Genou affiche quant à elle un chiffre d'affaires annuel en recul de 21% à 2,24 M€, principalement impactée par les périodes de confinement en France.

L'activité Genou en France a été plus fortement impactée par la situation que dans le reste du monde. Aux États-Unis, la situation sanitaire a contraint Implanet et KICO à reporter sur 2021 les premières chirurgies MADISON™ initialement prévues en octobre, la formation des utilisateurs ne pouvant être assurée.

Malgré le contexte actuel difficile lié au Covid-19, Implanet a maintenu la dynamique d'amélioration du résultat opérationnel déjà engagée.

La marge brute de l'exercice est en amélioration pour atteindre 58,2% (contre 56,0% en 2019).

Sur la période, Implanet a poursuivi ses investissements en R&D, qualité et affaires réglementaires afin de maintenir son avance technologique et de sécuriser ses homologations jusqu'en 2024.

La politique stricte et continue de gestion des coûts opérationnels et la mise en œuvre rapide des mesures de chômage partiel pour faire face à la crise de Covid-19 ont permis de diminuer les charges opérationnelles courantes de 13%, soit -1,03 M€ sur l'exercice 2020.

La perte opérationnelle courante affiche une amélioration de 11% à -3,22 M€ contre -3,60 M€ en 2019.

2.2. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Les commentaires sur les comptes présentés ci-dessous, sont établis sur la seule base des comptes consolidés établis en normes IFRS insérés à la section 1 du rapport financier annuel.

2.2.1. Formation du résultat opérationnel et du résultat net

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de la commercialisation d'implants orthopédiques (rachis, genou, arthroscopie) et se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rachis	3 768	4 552
Genou + Arthroscopie	2 244	2 885
Total chiffre d'affaires	6 012	7 407

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices présentés est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
France	3 177	3 958
Etats-Unis	1 804	2 165
Brésil	489	538
Reste du monde	542	745
Total chiffre d'affaires	6 012	7 407

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, la Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien ou du service.

Charges opérationnelles par destination

Coût des ventes

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières premières et marchandises	(2 289)	(2 963)
Amortissement des ancillaires	(222)	(298)
Coût des ventes	(2 511)	(3 260)

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 58,2% au 31 décembre 2020 contre 56,0% l'exercice précédent.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes diminuent de 1 028 K€ sur 2020, par rapport à l'exercice 2019 (-13%).

Frais de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de concevoir des dispositifs innovants dans le domaine des implants orthopédiques. Au cours des années présentées, la Société a consacré une part importante de ses ressources au développement de nouveaux produits.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges sauf lorsque la Société considère que les projets remplissent les critères de capitalisation selon la norme IAS 38 et a ainsi décidé de comptabiliser les frais de développement en immobilisations incorporelles.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans qui correspond à la durée d'utilité prévue des projets.

Les frais de recherche et développement se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Etudes et recherches	(8)	(33)
Honoraires propriété intellectuelle	(161)	(131)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(445)	(581)
Capitalisation des frais de R&D	117	166
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(149)	(71)
Divers	(47)	(54)
Frais de Recherche et Développement	(693)	(705)
Crédit d'impôt recherche et innovation	73	270
Subventions	73	270
Frais de Recherche et Développement, nets	(621)	(434)

Les frais de Recherche et Développement sont constitués essentiellement :

- des frais de personnel des ingénieurs et du directeur de la R&D (en baisse de 136 K€ par rapport à 2019, grâce notamment à la mise en œuvre des mesures de chômage partiel dans le cadre de la crise de Covid-19) ;
- des frais de protection des brevets et de la marque (en hausse de 31 K€) ;
- des frais d'études, de tests, de prototypes (en baisse de 26K€ par rapport à 2019) ;
- de l'impact de la capitalisation des frais de R&D (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « SeaSpine Mariner Cap » et « Jazz Cap PJK ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Le crédit d'impôt recherche et innovation s'élève à 73 K€ en 2020 contre 270 K€ en 2019.

Coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité

Les dépenses relatives aux affaires réglementaires et à l'assurance qualité se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Etudes et recherches	(81)	(284)
Rémunérations Interm. Honoraires	(226)	(99)
Charges de personnel (y compris paiement fondés sur des actions)	(308)	(413)
Capitalisation des frais de R&D	6	222
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(86)	(32)
Divers	(69)	(112)
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité	(764)	(718)
Crédit d'impôt recherche et innovation	7	32
Subventions	7	32
Coûts des Affaires Réglementaires et Assurance Qualité, nets	(757)	(686)

Les coûts des affaires réglementaires et d'assurance qualité sont constitués principalement :

- des frais de personnel, en diminution de 105 K€ par rapport à l'exercice précédent, grâce notamment à la mise en œuvre des mesures de chômage partiel dans le cadre de la crise de Covid-19;
- des coûts des homologations au niveau des différents pays, en augmentation avec le renouvellement de l'homologation CE de l'ensemble de la gamme de prothèse de genou Madison auprès de l'Union Européenne ;
- des coûts de la démarche qualité au niveau de l'entreprise (procédures, audit qualité...);
- de l'impact de la capitalisation des frais liés au développement des produits (compte tenu notamment de la capitalisation des projets « Jazz Cap SP » et « Madison OEM Marché US ») et des amortissements relatifs aux frais capitalisés.

Frais de marketing et vente

Les dépenses de marketing et vente se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Matières et fournitures	(25)	(52)
Primes d'assurances	(65)	(60)
Rémunérations Interm. Honoraires	(97)	(82)
Publicité	(73)	(181)
Déplacements, Missions et Réceptions	(138)	(392)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(1 233)	(1 690)
Royalties	(42)	(129)
Commissions sur ventes	(1 022)	(1 057)
Dotation / reprise dépréciation clients	143	99
Perte sur créances irrécouvrables	(98)	(117)
Divers	(112)	(115)
Frais Ventes, Distribution et Marketing	(2 762)	(3 776)
Crédit d'impôt recherche et innovation	38	131
Subventions	38	131
Frais Ventes, Distribution et Marketing, nets	(2 724)	(3 645)

Les frais de marketing et vente sont constitués principalement :

- des frais de personnel de la force de vente (en baisse de 457K€ par rapport à l'exercice précédent en lien avec les mesures de chômage partiel) ;
- des commissions des agents commerciaux ;
- des frais de déplacements (en diminution de 254 K€ par rapport à 2019 en lien avec les restrictions gouvernementales en matière de déplacement dans le contexte de crise sanitaire de Covid-19) ;
- des honoraires de consulting ;
- des dépenses de marketing et de communication : insertion publicitaires, brochures, kits de démonstration, site web, etc... ;

Coûts des opérations

Les dépenses liées aux « opérations » se ventilent comme suit au cours des exercices présentés :

COÛTS DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Matériel, équipements et travaux	(55)	(43)
Transport	(18)	(21)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(259)	(336)
Amortissement des immobilisations	(5)	(6)
Dotation / reprise dépréciation stocks	(106)	64
Campagne de mise aux rebuts	(14)	(135)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(139)	(139)
Divers	(25)	(10)
Coûts des Opérations	(622)	(628)

Le coût des « opérations » comprend principalement :

- le personnel de l'administration des ventes et de la logistique (en diminution de 77 K€ par rapport à 2019, en lien avec les mesures de chômage partiel) ;
- le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- les amortissements des immobilisations dédiées (stockeurs...) ;
- la gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- la dépréciation des stocks et la charge liée à la campagne annuelle de mise aux rebuts.

Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations	(93)	(100)
Matériel, équipements et travaux	(149)	(87)
Assurances	(156)	(196)
Rémunérations Interm. Honoraires	(523)	(672)
Déplacements, Missions et Réceptions	(28)	(79)
Services bancaires	(34)	(52)
Charges de personnel (y compris paiement fondé sur des actions)	(740)	(917)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(160)	(97)
Divers	(116)	(148)
Frais généraux et administratifs	(1 999)	(2 357)

Les frais généraux et administratifs sont principalement constitués :

- des frais de personnel de la direction générale, de la direction financière et de l'informatique ;
- du loyer et de la maintenance du bâtiment administratif ;
- des assurances ;
- des honoraires d'avocats et de conseils extérieurs ;
- des frais de déplacements ;
- des amortissements du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des logiciels, des installations et agencements.

Charges opérationnelles non courantes

En 2020, les charges opérationnelles non courantes correspondent aux frais engagés sur le projet de cession de l'activité Genou. La société a alors engagé des coûts sous forme d'honoraires et de maintenance informatique pour un montant de 147 K€ sur l'exercice 2020. La Société a également comptabilisé une dépréciation de l'actif incorporel relatif à la prothèse de genou de seconde intention Madison pour un montant de 178 K€. De plus, dans le cadre de la réorganisation de la société, des coûts de sortie ont été constatés en 2020, pour un total de 135 K€.

En 2019, le résultat opérationnel non courant pour 171 K€ correspondait au litige avec un distributeur, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes (repris en totalité sur l'exercice en cours) avec lequel la société a signé un accord transactionnel d'un montant de 330 K€, qui a été étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€) qui s'est terminée en mai 2020.

Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Coût amorti de l'emprunt	(1 346)	(789)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	1 147	603
Autres charges financières	(42)	(40)
Produits financiers	-	13
(Pertes) et gains de change	(53)	2
Total produits et charges financières	(293)	(211)

Le résultat financier est principalement constitué :

- Du coût de l'emprunt obligataire convertible en actions NICE & GREEN (coût amorti et variation de la juste valeur des dérivés passifs) pour - 1 311 K€ en 2020 contre - 739 K€ en 2019 ;
- De la variation de juste valeur des dérivés passifs liés aux emprunts obligataires convertibles en actions pour 1 147 K€ en 2020 contre 603 K€ en 2019.
- Des gains et pertes de change essentiellement liés à l'effet du taux euro / dollar.

Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2020 est estimé à 84 220 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 76 051 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 9 630 K\$ dont :
 - 2 348 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019 et 690 K\$ constitués en 2020 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande pour 320 K€ dont :
 - 180 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock options) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de la période (en K€)	(3 976)	(3 645)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions de début 2020 (1)	3 130 438	1 187 059
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(3 975)	(3 645)
Résultat de base par action (€ / action)	(1,27)	(3,07)
Résultat dilué par action (€ / action)	(1,27)	(3,07)

(1) Le 11 décembre 2019, et avec effet au 3 février 2020, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2019. Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions proforma a été divisé par 40. Le résultat par action intègre rétrospectivement pour toutes les périodes présentées l'effet de ce regroupement des actions.

L'analyse du résultat opérationnel et du résultat net permet de constater :

- l'évolution économique des activités « Rachis » et « Implants orthopédiques » ;
- le développement à l'international de Jazz et le renforcement des agents commerciaux aux Etats-Unis ;
- les efforts déployés en innovation, le lancement à un rythme soutenu de nouveaux produits Jazz et la multiplication des publications scientifiques validant la plateforme technologique Jazz ;
- l'existence d'une structure opérationnelle et administrative ne nécessitant pas un accroissement de capacité à court terme.

2.2.2. Analyse du bilan

Actifs non courants

ACTIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	837	1 137
Immobilisations corporelles	792	1 181
Autres actifs financiers non courants	105	335
Total actifs non courants	1 733	2 653

Les immobilisations incorporelles sont constituées de la capitalisation des frais de développement pour une valeur nette de 837 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 137 K€ au 31 décembre 2019.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition à des établissements de santé et des droits d'utilisations IFRS 16.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de cautions.

Actifs courants

ACTIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks	3 555	3 501
Clients et comptes rattachés	1 581	1 835
Autres créances	693	1 211
Actifs financiers courants	128	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 011	372
Total actifs courants	6 969	6 997

Les stocks sont essentiellement constitués des différentes catégories d'implants pour le rachis, l'arthroscopie et le genou ainsi que des ancillaires neufs disponibles à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Les autres créances incluent principalement :

- les crédits impôts recherche et innovation constatés au cours des exercices de référence (129 K€ en 2020 et 310 K€ en 2019) et dont le remboursement est intervenu ou doit intervenir au cours de l'exercice suivant ;
- la TVA déductible et les crédits de TVA pour un total de 185 K€ en 2020 contre 235 K€ en 2019 ;
- les charges constatées d'avances se rapportant à des charges courantes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de comptes bancaires et de dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Capital	535	687
Primes d'émission et d'apport	11 052	7 320
Réserve de conversion	(477)	(438)
Autres éléments du résultat global	(63)	(65)
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(6 049)	(2 424)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(3 976)	(3 645)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	1 022	1 435
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Total des capitaux propres	1 022	1 435

Le capital social au 31 décembre 2020 s'élevait à 535 154,50 €, divisé en 5 351 545 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvement du capital social

Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 946 K€ suite à la conversion de :

- 50 obligations (les « OCAPI 2019 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 388 422 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 155 K€ majorée d'une prime d'émission de 345 K€ ;
- 65 760 BSA détenus par L1 Capital générant l'émission de 127 640 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 51 K€ majorée d'une prime d'émission de 113 K€ ;
- 175 obligations (les « OCAPI 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 425 901 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 570 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 180 K€ ;
- 125 obligations (les « OCAPI 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 692 230 actions d'une valeur nominale de 0,10 €, soit une augmentation de capital de 169 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 081 K€.

La société a, par ailleurs, procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 15 septembre 2020, passant d'une valeur nominale de 0,40€ à 0,10€, sans modifier le nombre d'actions en circulation.

Passifs non courants

PASSIFS NON COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements envers le personnel	208	190
Dettes financières non courantes	2 131	1 792
Passifs non courants	2 339	1 982

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de départ en retraite.

Les dettes financières non courantes comprennent :

- la part non courante des avances remboursables et prêt à taux zéro pour 846 K€ au 31 décembre 2020 (572 K€ au 31 décembre 2019) ;
- la part non courante des emprunts contractés auprès d'un établissement de crédit pour 1 750 K€ au 31 décembre 2020 (766 K€ au 31 décembre 2019) ;
- les dettes financières à plus d'un an au titre des contrats de location pour 242 K€ au 31 décembre 2020 (454 K€ au 31 décembre 2019).

Passifs courants

PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières courantes	1 822	2 328
Dérivé passif	87	125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 740	2 706
Dettes fiscales et sociales	946	887
Autres créditeurs et dettes diverses	39	187
Passifs courants	4 634	6 233

Les dettes financières courantes comprennent essentiellement :

- les dettes financières liées aux contrats d'affacturage pour 979 K€ au 31 décembre 2020 (925 K€ au 31 décembre 2019) ;
- la part courante des emprunts contractés auprès de deux établissements de crédit pour 206 K€ au 31 décembre 2020 (250 K€ au 31 décembre 2019).

Elles incluent également la part courante des dettes au titre des contrats de location et des avances remboursables.

2.2.3. Activité des sociétés du groupe au cours des deux derniers exercices

Résultat de la Société Implanet SA

IMPLANET SA (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	5 287	6 776
<i>dont chiffre d'affaires</i>	5 023	6 107
Charges d'exploitation	(8 261)	(10 599)
Résultat d'exploitation	(2 975)	(3 823)
Résultat financier	(891)	44
Résultat exceptionnel	(136)	91
Impôt sur les sociétés	129	435
Résultat net	(3 873)	(3 252)

Les produits d'exploitation se sont élevés à 5 287 K€ en 2020 contre 6 776 K€ en 2019, soit une baisse de 1 489 K€ s'expliquant principalement par un chiffre d'affaires en baisse de 1 084 K€, lié à la crise sanitaire du Covid-19 et à l'arrêt des chirurgies pendant les confinements.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 8 261 K€ en 2020, en diminution de 2 338 K€ par rapport à 2019.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 835 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 432 K€ au 31 décembre 2019 soit une baisse de 597 K€ s'expliquant principalement par la baisse de l'activité liée à la crise sanitaire de Covid-19.

Les charges de personnel s'élèvent à 2 352 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 188 K€ au 31 décembre 2019 soit une baisse de 836 K€ s'expliquant par la mise en place du chômage partiel dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 et la réorganisation effectuée en août 2020.

Les dotations d'exploitation se sont élevées à 339 K€ au 31 décembre 2020 contre 356 K€ au 31 décembre 2019 soit une baisse de 17 K€ lié à la baisse des dotations aux immobilisations corporelles.

Le résultat financier s'élève à - 891 K€ au 31 décembre 2020 contre 44 K€ au 31 décembre 2019. Il est constitué d'intérêts sur les emprunts et de la dotation sur les titres (pour 214 K€) et créances (pour 500 K€) de Implanet America.

Le résultat exceptionnel ressort à -136 K€ au 31 décembre 2020 contre 91 K€ au 31 décembre 2019. Ce poste est constitué principalement des charges liées aux coûts de sortie liée à la réorganisation et des produits de cession des immobilisations corporelles sur l'exercice.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche et innovation de 129 K€, le résultat net s'établit à - 3 873 K€ au 31 décembre 2020 contre - 3 252 K€ au 31 décembre 2019.

Résultat de la Société Implanet America

IMPLANET AMERICA INC. (Montants en K€)*	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	1 711	1 965
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 642	1 857
Charges d'exploitation	(2 016)	(2 483)
Résultat d'exploitation	(305)	(518)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	(108)	139
Résultat net	(197)	(379)

* converti au taux moyen EUR/USD de la période

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 711 K€ en 2020 contre 1 965 K€ en 2019. A taux de change constant, le chiffre d'affaires diminue de 12% par rapport à l'exercice 2019, en lien avec la crise de Covid-19.

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à - 2 016 K€ au 31 décembre 2020 contre - 2 483 K€ au 31 décembre 2019 soit une diminution de -19% à taux de change constant. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une diminution des coûts des marchandises, liée à la baisse de l'activité en lien avec la crise de Covid-19 ;
- une diminution des commissions des agents commerciaux et des salaires, en lien avec la baisse de l'activité et des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise de Covid-19.

Compte tenu de la constatation d'une charge d'impôt de 108 K€, le résultat net ressort à - 197 K€ au 31 décembre 2020 contre - 379 K€ au 31 décembre 2019.

Résultat de la Société Implanet GmbH

IMPLANET GmbH (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	145	88
<i>dont chiffre d'affaires</i>	130	85
Charges d'exploitation	(281)	(270)
Résultat d'exploitation	(141)	(182)
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
Résultat net	(141)	(182)

Le résultat est non significatif sur l'exercice 2020.

Les charges d'exploitation sont composées essentiellement d'achats de matériels et de charges de personnel.

2.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les principaux progrès réalisés ont été détaillés dans les sections ci-dessus. Nous insisterons néanmoins à nouveau sur les impacts de la crise de Covid-19 :

Malgré un bon début d'année (+15% de croissance du 1er janvier au 16 mars 2020), le chiffre d'affaires s'est effondré au début de la crise de Covid-19. En effet, la Société a vu son activité très fortement impactée en raison de l'arrêt des opérations jugées non urgentes dans les établissements hospitaliers au niveau mondial. Implanet a continué malgré tout d'assurer son service auprès de ses clients et tout a été mis en œuvre en termes de logistique et de stocks afin d'être prêt pour la reprise d'activité.

Sur le premier semestre, l'activité a été quasiment à l'arrêt en France, en Europe et aux Etats-Unis pendant la période de confinement.

Le chiffre d'affaires sur ce semestre a été très fortement impacté par la pandémie de Covid-19, notamment à l'export. Le manque de visibilité, tant sur la reprise des commandes à l'étranger que sur les plannings opératoires en France, n'a pas empêché la Société d'enregistrer une reprise de l'activité au mois de juin, notamment assuré par une activité JAZZ® en France en progression de 10%.

L'activité, qui avait redémarré en juin 2020 avec un retour au niveau du chiffre d'affaires de 2019, a de nouveau fortement ralenti en France et en Europe début novembre avec l'annonce du second confinement.

L'activité Genou en France a été plus fortement impactée par la situation que dans le reste du monde. Aux États-Unis, la situation sanitaire a contraint Implanet et KICo à reporter sur 2021 les premières chirurgies MADISON™ initialement prévues en octobre, la formation des utilisateurs ne pouvant être assurée. L'activité du Genou affiche un chiffre d'affaires annuel en recul de 21% à 2,24 M€, principalement impactée par les périodes de confinement en France.

Concernant l'activité JAZZ®, le chiffre d'affaires s'élève à 3,77 M€ en 2020, en recul de 17% par rapport à 2019. Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Implanet a vendu 7 712 unités JAZZ® (vs. 9 171 en 2019), soit un recul en volume de 16%, notamment dû à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La bonne reprise des ventes au T4 2020 à l'international (+45% aux Etats-Unis et +23% dans le Reste du Monde en volume) par rapport au T4 2019, compense le recul des ventes en France (-21% en volume).

Les principaux impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

- Bien que la perte exacte de chiffre d'affaires liée à l'épidémie de Covid-19 soit difficile à quantifier, nous considérons que la baisse de ce dernier de -1,4 M€ par rapport à l'exercice 2019 est directement liée à la situation sanitaire ;
- Compensée par une réduction des dépenses opérationnelles :
 - Les effets du confinement ont restreint les déplacements en générant une baisse des dépenses estimée à -0,25 M€ ;
 - La masse salariale est diminuée de -0,29 M€ avec la mise en place du chômage partiel.

Le Groupe a donc enregistré une perte nette de 4,0 M€ au cours de l'exercice 2020, comparée à une perte nette de 3,6 M€ au cours de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, Implanet disposait d'une trésorerie et de placements financiers de 1,1 M€ (vs. 0,7 M€ au 31 décembre 2019). Malgré la crise de Covid-19, la consommation de trésorerie opérationnelle (free cash-flow) a diminué de 3%, passant de -3,35 M€ sur l'exercice 2019 à -3,23 M€ en 2020.

La trésorerie générée par les opérations de financement provient essentiellement des émissions d'OCA dans le cadre des contrats signés avec NICE & GREEN.

Concernant sa situation financière, la Société a pu :

- bénéficier du soutien de l'Etat, d'une part, notamment grâce à l'obtention de quatre prêts garantis par l'Etat d'un montant total de 1,28 M€, et d'autre part, des Etats-Unis avec le financement d'un prêt PPP (Paycheck Protection Program) s'élevant à 79 K\$;
- obtenir le report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour un montant global de 0,30 M€.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité du Groupe pour l'exercice 2021.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2020, actant une perte de 4,0 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles pour 1,14 M€ ;
- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur cinq axes prioritaires :
 - La poursuite du développement du modèle de vente en direct sur les marchés prioritaires, afin de bénéficier immédiatement des effets de la reprise post crise sanitaire ;
 - La capitalisation sur les récentes homologations obtenues et partenariats signés pour développer l'activité dans de nouveaux pays ;
 - La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet, afin de répondre au renforcement des exigences réglementaires des années à venir ;
 - La digitalisation des outils de formation afin de suivre l'évolution des pratiques suite à la crise sanitaire ;
 - L'intégration d'une nouvelle activité qui permettrait d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires ;
- La ligne de financement par obligations convertibles signées avec le fonds Nice & Green en février 2020 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 0,9 M€ ;
- La nouvelle ligne de financement par obligations convertibles signées avec le fond Nice & Green en janvier 2021 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 5,0M€.

Implanet a signé cette nouvelle ligne de financement avec Nice & Green SA qui permettrait notamment de financer le projet de build'up.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales dans le contexte de la crise sanitaire lié au Covid-19.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

2.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337 restent d'actualité.

2.4.1. Risques juridiques - faits exceptionnels et litiges

Au regard des litiges, de façon générale, la Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Ainsi, dans le cadre de l'arrêt de l'activité Hanche en 2014, la Société a procédé au transfert de plusieurs contrats de distribution à un repreneur. Certaines modalités commerciales contenues dans ces contrats de distribution ont été modifiées à l'occasion de ce transfert.

A la suite de ces modifications, l'un des distributeurs estimant qu'une telle modification équivalait à une résiliation du contrat, a assigné la Société en dommages et intérêts au titre du préjudice subi du fait de cette résiliation.

En mai 2017, la Société a été condamnée en première instance au paiement de 498 K€ de dommages et intérêts. En juin 2017, la Société a fait appel de cette décision.

Au 31 décembre 2017, la Société a décidé de constituer une provision de 498 K€ à hauteur de la condamnation (dotation de 456 K€ sur la période), représentant l'estimation la plus juste du risque encouru à date. Cette provision était inchangée au 31 décembre 2018.

En 2019, la Société a repris la provision concernant le litige avec ce distributeur, la société ayant conclu un accord transactionnel pour 330 K€ avec ce dernier qui a été étalé sur une période 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€) qui s'est terminé en mai 2020.

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020. La décision sur cette procédure d'annulation de la requête devrait intervenir d'ici fin septembre 2021. A la clôture de l'exercice 2020, la société n'a comptabilisé aucune provision.

Risques liés aux pertes opérationnelles

Créée au mois de décembre 2006, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles et des pertes nettes qui s'expliquent par :

- les coûts de recherche et développement sur les projets Madison (prothèse totale du genou de première intention et de révision) et Jazz (système de fixation postérieure et de réduction de déformation rachidienne) : tests mécaniques et cliniques, dépôts de brevets, dépenses de protection de propriété intellectuelle... ;
- les frais de déploiement commercial (lancements de nouveaux produits ; expansion territoriale, notamment aux Etats Unis).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, le Groupe a enregistré une perte nette (IFRS) de 4,0 M€.

Dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, il pourrait connaître de nouvelles pertes en raison :

- des dépenses marketing, commerciales et administratives à engager ;
- des dépenses relatives à de nouvelles études cliniques ;
- de la poursuite de sa politique de recherche et développement et de lancement de nouveaux produits ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires encadrant la commercialisation de ses produits, la mise en place d'un programme d'études cliniques en France et à l'étranger ;
- et de la nécessité d'obtenir de nouvelles certifications pour accompagner la commercialisation sur de nouveaux marchés.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 20% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020.

2.4.3. Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement

L'activité de commercialisation d'implants orthopédiques nécessite pour le Groupe :

- la mise à disposition de stocks en consignation auprès des établissements de soin en France et aux Etats-Unis ;
- la commercialisation ou la mise à disposition d'ancillaires (instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants) auprès des établissements de soin et de son réseau de distribution à l'international.

Les stocks en consignation sont constitués d'une gamme complète d'implants (kits, tailles, accessoires) disponibles pour les différentes chirurgies et adaptables aux spécificités de chaque patient.

En France et aux Etats-Unis, la facturation des implants orthopédiques aux distributeurs, aux agents ou aux établissements de soins intervient dès communication des informations liées à la pose des implants et génère une demande de réassort du stock en consignation par les clients d'Implanet pour les produits utilisés.

Une augmentation significative de l'activité de la Société (volume et nombre de clients) ainsi que l'expansion territoriale de son réseau de distribution seraient susceptible d'accroître sensiblement le niveau des stocks en consignation, le montant des créances clients et le volume des ancillaires nécessaire aux poses d'implants.

Par ailleurs, bien que la Société demeure vigilante au respect des délais de paiement, elle ne peut exclure un allongement du délai moyen de paiement des distributeurs et des établissements de soins, ce qui aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement. De même, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs de la Société aurait un impact négatif sur la variation de son besoin en fonds de roulement.

L'incapacité de la Société à maîtriser son besoin en fonds de roulement et sa croissance serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière son développement et ses perspectives.

Financement de la Société

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Historiquement, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital (y compris lors de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en novembre 2013 et lors des augmentations de capital en mars 2015, novembre 2016, novembre 2017 et ses financements en obligations convertibles sur les exercices 2018 à 2020 (equity lines)) totalisant 85,0 M€ depuis sa création.

Recours à des financements publics

La Société a bénéficié d'avances remboursables et subventions OSEO Innovation, d'un prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance, de subventions FEDER du Conseil Régional d'Aquitaine, du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), Crédit Impôt Innovation (« CII »), d'une assurance prospection Bpifrance et d'emprunts garantis par l'Etat, au titre de la crise de la Covid-19.

L'échéancier de remboursement des financements publics en cours au 31 décembre 2020 s'analyse comme suit :

ECHEANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance – Prêt à taux zéro pour l’innovation – Tresse Jazz	Bpifrance – Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2020	640	98	500	1 238
Part à moins d’un an	160	-	188	348
Part d’un an à 5 ans	480	98	313	890
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

Emission d’obligations convertibles en actions (« OCA ») au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire permettant une levée de fonds d’un montant de 5 M€ maximum, à la discrétion de la Société via l’émission d’OCA. Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu le 14 octobre 2015. Les principales caractéristiques du contrat sont détaillées ci-dessous :

Obligations convertibles (« OC »)

Elles ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites au pair. Elles ne portent pas d’intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OC non converties devront être remboursées, à l’exception de la dernière tranche d’OC qui sera potentiellement émise (pour cette dernière, si au bout de 12 mois certaines OC sont encore en circulation, leur maturité sera automatiquement prolongée de 6 mois supplémentaires, à l’issue desquels toute OC encore en circulation sera automatiquement convertie en actions³).

Les OC pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d’actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d’une OC ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l’OC représente (valeur nominale d’une OC) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l’action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l’OC concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d’OC concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d’une action Implanet, soit 0,05 € à ce jour.

Les OC, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l’objet d’une demande d’admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Le conseil d’administration a décidé l’émission :

- d’une première tranche de 100 OCA d’une valeur totale de 1,0 M€ le 7 mars 2018,
- d’une deuxième tranche de 50 OCA d’une valeur totale de 0,5 M€ le 1^{er} août 2018.

³ Le prix de conversion sera alors égal au plus élevé de (i) 80% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l’action Implanet précédant immédiatement la date de conversion automatique et (ii) 75% de la moyenne des cours quotidiens moyens pondérés par les volumes des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion automatique.

En date du 12 avril 2019, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a autorisé la Société à signer un nouveau financement avec la société NICE & GREEN, en contrepartie de la possibilité d'un droit pour l'émission d'OCA, jusqu'au 7 mars 2021, pour un montant maximum de 500 K€, pouvant être réalisée en une ou plusieurs tranches. Ces 50 OCA ont été émises en date du 24 février 2021 à la suite de la demande de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

A la date du rapport, 50 obligations convertibles en actions sont en circulation.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un premier programme d'intéressement (« OCAP 2018 ») au profit de NICE & GREEN

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAP 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAP 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAP 2018 seront cédées.

A la date du rapport, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

Emission d'obligations convertibles en actions intégrant un second programme d'intéressement (« OCAPI 2019 ») au profit de NICE & GREEN

Le 15 avril 2019, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 3,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
Mai 2019	250 000€
Juin 2019	250 000€
Juillet 2019	250 000€
Août 2019	250 000€
Septembre 2019	250 000€
Octobre 2019	250 000€
Novembre 2019	250 000€
Décembre 2019	250 000€
Janvier 2020	250 000€
Février 2020	250 000€
Mars 2020	250 000€
Avril 2020	250 000€

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2019 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 225 OCAPI 2019 pour un montant de 2,3 M€.

A la date du rapport, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI d'avril 2019.

Emission d'OCAPI en février 2020 (« OCAPI 2020 »)

Le 7 février 2020, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 4,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020	1 000 000€

Les OCAPI 2020 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une OCAPI 2020
 - V_n correspond à la créance obligataire que l'OCAPI 2020 représente (valeur nominale d'une OCAPI 2020) ;
 - « P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCAPI 2020 concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCAPI 2020 concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour;
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

Par ailleurs, Nice & Green et Implanet ont convenu d'un programme d'intéressement qui consiste en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des OCAPI 2020, d'une quote part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des OCAPI 2020. Un tel programme s'appuie sur le principe que les ressources mises à la disposition de la Société par Nice & Green permettront une accélération du plan d'actions stratégiques et une augmentation de la valeur de la Société Implanet.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 360 OCAPI 2020 convertibles pour un montant de 3,60 M€.

A la date du rapport, aucune OCAPI 2020 n'est en circulation et 40 bons d'émissions équivalent à 40 OCAPI reste à émettre sur ce contrat.

Financement par emprunt bancaire

La Société a eu recours à des emprunts bancaires dont l'objet a été le financement du cycle d'exploitation et le financement d'instruments chirurgicaux.

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019- 1	Emprunt 07/2019- 2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	400	150	400	400	130	350
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	7 ans	7 ans	12 mois + avenant amortisse ment sur 5 ans à compter 04/2022	12 mois + avenant amortisse ment sur 5 ans à compter 09/2022	12 mois + avenant amortisse ment sur 5 ans à compter 12/2022	12 mois + avenant amortisse ment sur 5 ans à compter 12/2022
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	1,75% par an	1,75% par an	1,25% par an

- (1) Financement du cycle d'exploitation
- (2) Financement d'instruments chirurgicaux
- (3) Financement de matériel médical
- (4) Financement pour le développement d'un implant
- (5) Financement d'une innovation
- (6) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

EMPRUNTS ECHEANCE (Montants en K€)	PAR Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019- 1	Emprunt 07/2019- 2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
Au 31 décembre 2020	27	99	400	150	400	400	130	350	1 956
Part à moins d'un an	27	99	-	-	40	40	-	-	206
Part d'un an à 5 ans	-	-	340	113	320	320	111	298	1 501
Part à plus de 5 ans	-	-	60	38	40	40	20	53	250

Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et développement, des dépenses de commercialisation et de marketing qui ont contribué à générer des flux de trésorerie opérationnels négatifs s'élevant à 3,0 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et à 2,8 M€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2020, actant une perte de 4,0 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles pour 1,14 M€ ;
- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur cinq axes prioritaires :
 - La poursuite du développement du modèle de vente en direct sur les marchés prioritaires, afin de bénéficier immédiatement des effets de la reprise post crise sanitaire ;
 - La capitalisation sur les récentes homologations obtenues et partenariats signés pour développer l'activité dans de nouveaux pays ;
 - La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet, afin de répondre au renforcement des exigences réglementaires des années à venir ;
 - La digitalisation des outils de formation afin de suivre l'évolution des pratiques suite à la crise sanitaire ;
 - L'intégration d'une nouvelle activité qui permettrait d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires ;
- La ligne de financement par obligations convertibles signées avec le fonds Nice & Green en février 2020 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 0,9 M€ ;
- La nouvelle ligne de financement par obligations convertibles signées avec le fond Nice & Green en janvier 2021 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 5,0M€.

Implanet a signé cette nouvelle ligne de financement avec Nice & Green SA qui permettra de financer l'acquisition et les besoins de trésorerie opérationnelle du nouvel ensemble sur 2021 et 2022.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales dans le contexte de la crise sanitaire lié au Covid-19.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la pandémie de Covid-19 qui pourrait entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, la programmation des opérations chirurgicales. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Risques de dilution

La participation des actionnaires de la Société dans son capital pourrait être diluée significativement. A la date du rapport, la Société a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription ou d'achat d'actions et a mis en place des contrats d'émission d'obligations convertibles (OCAPI 2020 et OCAPI 2021).

A la date du rapport, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 1 207 745 actions nouvelles⁴ (tenant compte du regroupement d'actions de la société par 40, devenu effectif le 3 février 2020), générant alors une dilution égale à 22,57% sur la base du capital existant à ce jour et 18,41% sur la base du capital pleinement dilué (hors conversion des OCA à émettre sur exercice des 540 bons d'émission à émettre par la Société au profit de NICE & GREEN).

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer et retenir un personnel qualifié, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

Risques liés au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation

La Société bénéficie des dispositifs :

- du crédit d'impôt recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.
Le montant demandé au titre du CIR 2020 est de 60 K€ ;
- du crédit d'impôt innovation (« CII »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises dont le projet de recherche fait progresser l'état de l'art ou permet de concevoir ou réaliser un prototype ou une installation pilote d'un produit nouveau. Le montant demandé au titre du CII 2020 est de 69 K€.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

⁴ En cas d'exercice de la totalité des 4.673.465 BSA, des 1.819.588 BSPCE, des 163.500 options en circulation, qu'ils soient exerçables ou non, des OCAPI 2020 sur la base du plus bas des 8 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédant la date du rapport.

Risques liés à l'accès à des avances et financements publics

Depuis sa création, la Société s'est vu accorder les aides remboursables et prêt à l'innovation suivants :

A la date du rapport (montants en K€)	Montant accordé*	Montant remboursé	Montant restant dû
OSEO Genoux	350	350	-
OSEO - BEEP'n TRACK	650	650	-
COFACE Etats-Unis - BEEP'n TRACK	194	194	-
BPI prêt à l'innovation - Tresse Jazz	800	160	640
BPI Assurance Prospection	98	-	98
Prêt Région Nouvelle Aquitaine	500	-	500
Total	2 592	1 354	1 238

* hors frais éventuels à la charge de la Société

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d'aides conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée.

Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers nécessaires pour ses projets de recherche et développement et elle ne peut garantir qu'elle trouverait les moyens financiers supplémentaires nécessaires.

2.4.4. Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêts en ce qui concerne les postes d'actif de son bilan, dans la mesure où les placements de trésorerie sont constitués de comptes à termes et de bons moyen terme négociables à taux fixe.

La Société n'a pas souscrit de dette à taux variable. Les emprunts en cours à la date du rapport sont les suivants :

- Emprunt bancaire contracté le 12 septembre 2017 pour un montant de 210 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,95% l'an ;
- Emprunt bancaire contracté le 17 avril 2018 pour un montant de 500 K€, d'une durée de trois ans et portant intérêt au taux fixe de 1,50% l'an ;
- Accord en avril 2019 de la région Nouvelle Aquitaine pour un financement de 500 K€ initialement remboursable in fine au terme d'un délai de 18 mois. Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1er avril 2021 jusqu'au 1er avril 2023 ;
- Emprunt Bpifrance contracté le 20 juin 2019 pour un montant de 400 K€, d'une durée de 81 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,02% par an ;
- Emprunt Bpifrance contracté le 23 juillet 2019 pour un montant de 150 K€, d'une durée de 7 ans et portant intérêt au taux fixe de 4,84% par an ;
- Emprunt obligataire convertible contracté par NICE & GREEN en février 2020. Cet emprunt ne porte pas intérêt. A la date du rapport, cet emprunt s'élève à 0 M€ ;
- Emprunt PGE Courtois contracté le 10 avril 2020 pour un montant de 400 K€, d'une durée de 72 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,25% par an ;
- Emprunt PGE Bpifrance contracté le 16 juin 2020 pour un montant de 400 K€, d'une durée de 72 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,75% par an ;

- Emprunt PGE Courtois contracté le 14 novembre 2020 pour un montant de 350 K€, d'une durée de 72 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,25% par an ;
- Emprunt PGE Bpifrance contracté le 26 novembre 2020 pour un montant de 130 K€, d'une durée de 72 mois et portant intérêt au taux fixe de 1,75% par an ;

De plus, à la date du rapport, la Société ne dispose pas d'autorisation de découvert de trésorerie.

En conséquence, la Société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts.

Risques de change

La trésorerie de la Société est investie dans des produits de placements en euros exclusivement.

La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats commerciaux (en-dehors des contrats conclus par la filiale américaine de la Société, Implanet America, Inc.).

La Société a ouvert une filiale aux Etats-Unis (en février 2013) et une succursale au Royaume Uni (en juin 2018). Par conséquent, cette ouverture a engendré une plus grande exposition au risque de change lié à la variation du taux de change Euro/Dollars américain et Euro/Livre sterling. Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent les échanges en dollars avec cette filiale et en livres sterling avec sa succursale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement actuel, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de l'activité de sa filiale aux Etats-Unis ou de sa succursale au Royaume Uni ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Si la Société ne parvenait pas, à l'avenir, à prendre des dispositions en matière de couverture de change efficaces, les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être altérés.

2.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement d'Implanet est composé de cinq personnes ayant, pour certaines d'entre elles, plus de vingt ans d'expérience dans le développement d'implants et d'instruments destinés aux principaux secteurs de la chirurgie orthopédique : rachis, hanche, genou, épaule, etc. De formation ingénieur ou universitaire, ils ont acquis leur savoir-faire aussi bien au sein de départements R&D de groupes internationaux (Zimmer, Stryker Osteonics, Stryker Spine, Abbot Spine, Smith & Nephew) que dans des start-up (Spine Next). Dans chaque projet de développement, ils collaborent avec des chirurgiens-consultants choisis pour leur expérience scientifique et chirurgicale spécifique au domaine étudié ainsi qu'aux pays ciblés. Ces groupes de développement mixtes sont impliqués tout au long du projet, depuis l'établissement du cahier des charges jusqu'aux étapes de lancement commercial.

L'ensemble des actions du département R&D d'Implanet est conduit selon la norme qualité ISO 13485 pour lesquelles la Société est certifiée et ont pour objectif de permettre :

- la création de nouveaux produits ;
- le perfectionnement de produits existants afin de suivre l'évolution des techniques et des marchés.

Avant tout engagement de projet, une phase d'investigation est menée, en collaboration avec le département Marketing de la Société, afin d'évaluer :

- la pertinence du produit par rapport à la gamme Implanet ;
- la faisabilité ;
- l'environnement concurrentiel ;
- l'état de l'art et de la propriété intellectuelle ;
- les taux de remboursement par pays ainsi que les niveaux de marge pratiqués.

Selon les conclusions de cette étude préliminaire, le Comité de Direction d'Implanet décide ou non de la réalisation d'un projet et de son passage en phase de développement.

Dans le cas d'une décision favorable, l'ensemble des étapes de développement fait l'objet d'une planification suivie et remise à jour en fonction des évolutions du projet. Elle commence par l'établissement du cahier des charges et se termine par l'obtention des certifications réglementaires (510(k), marquage CE, Anvisa) en passant par des étapes de conception, prototypages, essais mécaniques, études anatomiques et simulations chirurgicales in-vitro, etc. Tout au long du projet, l'ensemble des départements de la Société est impliqué (Industrialisation, Qualité, Logistique) afin d'appréhender le nouveau produit non seulement dans sa dimension produit de santé mais également dans toute sa globalité industrielle et réglementaire. Dans cette optique, Implanet s'attache à collaborer, dans chaque domaine, avec des organismes et laboratoires reconnus pour leurs compétences et savoir-faire tels que :

- Tests biologiques : NAMSA (Etats-Unis, France)
- Tests biomécaniques : CRITT Champagne-Ardenne (France)
Nebraska's Health Science Center (Etats-Unis)
Rescoll (France)

Au cours des deux dernières années, les coûts de Recherche et Développement de la Société et les frais de Recherche et développement capitalisés se sont élevés à :

	2019	2020
Coûts de R&D en K€	705	693
Frais de R&D bruts capitalisés en K€	166	117

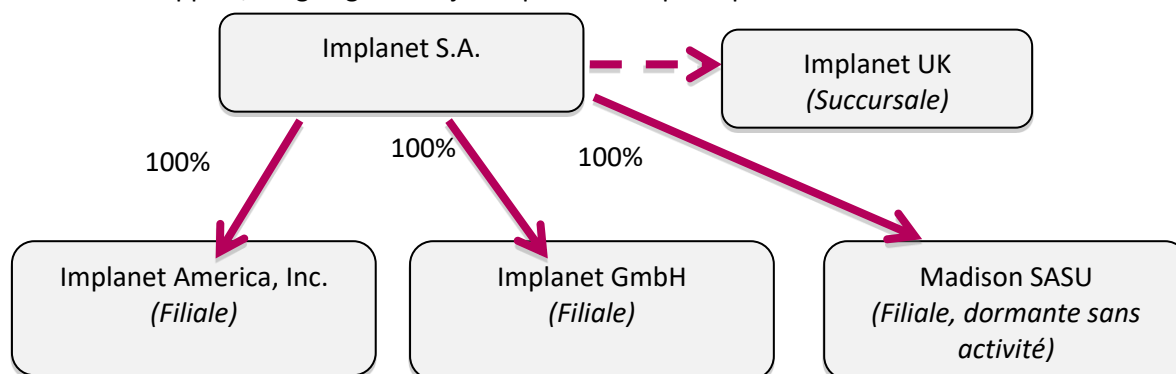
La réussite de cette approche repose sur la mise en place d'une politique d'innovation qui permet de faire émerger, de promouvoir et de transformer les nouvelles idées en produits pour la santé humaine. Cette politique d'innovation est notamment soutenue par une veille scientifique et technologique principalement dans les domaines de la colonne vertébrale et du genou.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les règles de dévolution au profit de la Société des inventions qu'ils ont pu ou pourraient réaliser, ainsi que les modalités de rémunération, sont régies par l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle.

2.6. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

2.6.1. Organigramme juridique

A la date du rapport, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



2.6.2. Sociétés du Groupe

- **Implanet S.A.** : société mère du Groupe, basée à Martillac, en France (département 33). Elle dispose d'une succursale au Royaume Uni (se référer à la section 1.21).
- **Implanet America Inc.** : créée en février 2013 dans l'Etat de New-York, la société a débuté son activité opérationnelle à la fin du premier semestre 2013. Messieurs Ludovic Lastennet et David Dieumegard assurent respectivement les fonctions de président et trésorier au sein d'Implanet America Inc. A la date du rapport, les bureaux de cette filiale sont localisés à Boston.
- **Implanet GmbH** : créée en octobre 2018 et basée à Frankfurt am Aim, en Allemagne, la société a débuté son activité opérationnelle fin 2018. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.
- **Madison** : société sans activité dormante créée en avril 2020 dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France. Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

2.7. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Implanet entend accélérer sa croissance avec une stratégie reposant sur :

- La poursuite du développement du modèle de vente en direct sur les marchés prioritaires, afin de bénéficier immédiatement des effets de la reprise post crise sanitaire ;
- La capitalisation sur les récentes homologations obtenues et partenariats signés pour développer l'activité dans de nouveaux pays ;
- La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet, afin de répondre au renforcement des exigences réglementaires des années à venir ;
- La digitalisation des outils de formation afin de suivre l'évolution des pratiques suite à la crise sanitaire ;
- L'intégration d'une nouvelle activité qui nous permettrait d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires dès 2021.

Le déploiement de la stratégie dépendra néanmoins étroitement de l'évolution de la situation sanitaire dans les premiers mois de 2021.

2.8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Janvier 2021 :

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un contrat de financement. Cette acquisition permettrait de renforcer la position de la société afin d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires :
 - Élargissement et complémentarité des gammes de produits
 - Extension de la couverture commerciale à l'international
 - Extension de la gamme distribuée aux États-Unis
- Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2021, la Société a décidé la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 M€, via l'émission de 500 obligations convertibles (« OC »). Cette ligne, assurée par Nice & Green SA, société privée de droit suisse spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées, permettrait de financer le projet d'acquisition.

Conformément aux termes de l'accord, Nice & Green, agissant en tant qu'investisseur spécialisé, s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, pour une période de 20 mois, à souscrire un nombre maximum de 500 OC d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. Cette nouvelle ligne obligataire vient en complément du solde de 0,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement en obligations convertibles conclu en février 2020 avec Nice & Green qui se poursuivra jusqu'à son expiration

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 500 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourses	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1^{er} février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,10 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

2.9. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 3.872.835,26 € euros que nous vous proposons d'affecter au compte primes d'émission qui est ainsi ramené de 8.640.807,10 € à 4.767.971,84 €.

2.10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 58.952 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

2.12. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Article D. 441-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						148						313
Montant total des factures concernées (<i>préciser : HT ou TTC</i>) 6 448 528 TTC		160 171	208 059	92 889	107 723	568 843		260 108	128 587	7 880	38 686	435 352
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (<i>préciser : HT ou TTC</i>) TTC		2,48%	3,22%	1,44%	1,67%	8,82%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (<i>préciser : HT ou TTC</i>) 211 372 TTC								4,99%	2,47%	0,15%	0,74%	8,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					4	4					1	1
Montant total des factures exclues (<i>préciser : HT ou TTC</i>) TTC					3 143	3 143					9 000	9 000
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : entre 45j et 60j						- Délais contractuels : 90j Export ; 50j France					

2.13. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la Date du rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé à plusieurs attributions de BSA, d'options de souscription ou d'achat d'actions et de BSPCE dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié (voir notamment la section 1.19 du rapport).

Au 31 décembre 2020, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail) était nulle.

2.14. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

2.15. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

MADISON SASU, dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France, a été créée en avril 2020. MADISON SASU, actuellement sans activité est détenue à 100% par la Société et Monsieur Ludovic Lastennet assure les fonctions de président.

Se référer à la section 1.6 du présent rapport.

2.16. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.16.1. Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du rapport (après prise en compte du regroupement d'actions de la société).

	Situation à la date du rapport sur une base non diluée		Situation à la date du rapport sur une base pleinement diluée					
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des OCA ⁽²⁾	Nombre d'actions post exercice des BSA, BSPCE, options et OCA ⁽¹⁾	% du capital et des droits de vote post exercice des BSA, BSPCE, des options et OCA *
Fondateurs et investisseurs historiques	3 803	0,06%	19				3 822	0,05%
Nice & Green								
L1 capital			195 500			505 050	700 550	9,10%
Hudson Bay Capital			13 605				13 605	0,18%
Iroquois Capital			4 550				4 550	0,06%
CVI Investments			11 050				11 050	0,14%
Empery Asset			13 650				13 650	0,18%
Intracoastal Capital			2 600				2 600	0,03%
Autres investisseurs financiers**	95	0,00%					95	0,00%
Investisseurs financiers	95	0,00%	240 955			505 050	746 100	9,69%
Mandataires sociaux, salariés et consultants	1 863	0,03%	13 565	238 587	34 824		288 839	3,75%
Autres actionnaires personne physique	1 503	0,02%					1 503	0,02%
Flottant***	6 652 269	99,79%					6 652 269	86,40%
Auto-contrôle	6 800	0,10%					6 800	0,09%
Total	6 666 333	100%	254 539	238 587	34 824	505 050	7 699 333	100%

* Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

** BSA détenus par les investisseurs institutionnels américains suite à l'émission de 3 500 000 actions à bons de souscription d'actions attachés dans le cadre de la réalisation d'une levée de fonds en novembre 2017

- (1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et BSPCE à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce.
- (2) Incidence théorique des OCA ESGO sur la base du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet précédent la date du rapport, à savoir 1,0848€.

2.16.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la banque Tradition Securities and Futures, la Société ne détient aucune de ses actions ni directement ni par un tiers pour son compte à la date du rapport.

L'assemblée générale ordinaire de la Société réunie le 7 avril 2020 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions :

1. de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
2. de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée ;
3. de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
5. l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Prix d'achat maximum : 5 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 euros

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé que depuis son admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, cette dernière est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2016

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

A cet égard, la Société a conclu, 20 novembre 2013, un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie et y a affecté la somme de 400.000 euros. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2020 :

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- 70 064 actions ont été achetées au cours moyen en 1,2900 euros, et
- 65 664 actions ont été vendues au cours moyen de 1,3178 euros.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2020 :

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2020, le solde du contrat de liquidité était de 7.000 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 7.804,00 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2020, soit 1,1053 euros.

2.17. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Ce tableau retrace l'évolution du capital social au cours de l'exercice :

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
02/02/2020	Regroupement d'actions par 40	-	-	-	1.717.352	0,40 €	686.940,80 €
19/03/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	62.222,80 €	137.777,20 €	155.557	1.872.909	0,40 €	749.163,60 €
02/04/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	121.089,60 €	268.910,40 €	302.724	2.175.633	0,40 €	870.253,20 €
15/04/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	76.704,40 €	173.295,60 €	191.761	2.367.394	0,40 €	946.957,60 €
16/04/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	141.136,00 €	318.864,00 €	352.840	2.720.234	0,40 €	1.088.093,60 €
17/04/2020	Conversion de BSA	31.056,00 €	68.944,00 €	77.640	2.797.874	0,40 €	1.119.149,60 €
22/04/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.298,80 €	35.701,20 €	35.747	2.833.621	0,40 €	1.133.448,40 €
24/04/2020	Conversion de BSA	20.000,00 €	44.400,00 €	50.000	2.883.621	0,40 €	1.153.448,40 €

Date des émissions	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission brute	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
30/04/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.376,00 €	35.624,00 €	35.940	2.919.561	0,40 €	1.167.824,40 €
06/05/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.230,80 €	35.769,20 €	35.577	2.955.138	0,40 €	1.182.055,20 €
11/05/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.126,00 €	35.874,00 €	35.315	2.990.453	0,40 €	1.196.181,20 €
19/05/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.207,60 €	34.792,40 €	38.019	3.028.472	0,40 €	1.211.388,80 €
26/05/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.316,00 €	34.684,00 €	38.290	3.066.762	0,40 €	1.226.704,80 €
08/06/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.397,60 €	34.602,40 €	38.494	3.105.256	0,40 €	1.242.102,40 €
09/06/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.397,60 €	34.602,40 €	38.494	3.143.750	0,40 €	1.257.500,00 €
16/06/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.538,80 €	34.461,20 €	38.847	3.182.597	0,40 €	1.273.038,80 €
30/06/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	15.926,00 €	34.074,00 €	39.815	3.222.412	0,40 €	1.288.964,80 €
07/07/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	16.691,60 €	33.308,40 €	41.729	3.264.141	0,40 €	1.305.656,40 €
17/07/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	19.282,40 €	30.717,60 €	48.206	3.312.347	0,40 €	1.324.938,80 €
22/07/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	19.282,40 €	30.717,60 €	48.206	3.360.553	0,40 €	1.344.221,20 €
24/07/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	18.975,20 €	31.024,80 €	47.438	3.407.991	0,40 €	1.363.196,40 €
03/08/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	19.408,00 €	30.592,00 €	48.520	3.456.511	0,40 €	1.382.604,40 €
11/08/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	31.455,60 €	48.544,40 €	78.639	3.535.150	0,40 €	1.414.060,00 €
31/08/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	20.074,00 €	29.926,00 €	50.185	3.585.335	0,40 €	1.434.134,00 €
07/09/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	29.592,00 €	40.408,00 €	73.980	3.659.315	0,40 €	1.463.726,00 €
15/09/2020	Réduction de la valeur nominale des actions	(1.097.794,50 €)	1.097.794,50 €	-	3.659.315	0,10 €	365.931,50 €
25/09/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	12.158 €	87.842 €	121.580	3.780.895	0,10 €	378.089,50 €
08/10/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.132 €	85.868 €	141.322	3.922.217	0,10 €	392.221,70 €
16/10/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	13.902 €	86.098 €	139.024	4.061.241	0,10 €	406.124,10 €
03/11/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.514 €	85.486 €	145.137	4.206.378	0,10 €	420.637,80 €
10/11/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.588 €	85.412 €	145.878	4.352.256	0,10 €	435.225,60 €
19/11/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	14.142 €	85.858 €	141.422	4.493.678	0,10 €	449.367,80 €
30/11/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	20.900 €	129.100 €	209.000	4.702.678	0,10 €	470.267,80 €
08/12/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	6.672 €	43.328 €	66.720	4.769.398	0,10 €	476.939,80 €
16/12/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	6.468 €	43.532 €	64.683	4.834.081	0,10 €	483.408,10 €
21/12/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	6.468 €	43.532 €	64.683	4.898.764	0,10 €	489.876,40 €
22/12/2020	Conversion d'obligations convertibles en actions	45.278 €	304.722 €	452.781	5.351.545	0,10 €	535.154,50 €

2.18. EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 288,00⁵ euros.

Le 7 juillet 2017, la Société a annoncé le transfert de cotation effectif de ses titres depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth à Paris.

Au cours de l'exercice 2020, le cours de bourse a atteint son niveau le plus haut le 20 janvier 2020 à 3,492 euro et son plus bas niveau le 2 novembre 2020 à 0,740 euro. Au 31 décembre 2020, le titre a clôturé à 1,122 euro.

Sur les premiers mois de l'exercice 2021, le titre est passé de 1,1300 euro à 1,342 euro le 3 mars 2021, cours de clôture du jour précédant l'établissement du présent rapport, faisant ainsi ressortir la capitalisation boursière de la Société à un montant d'environ 8,9 millions euros.

2.19. INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

A la date du rapport, les titres donnant accès au capital sont de 4 natures différentes. Le détail figure ci-dessous :

⁵ Les titres de la Société ont été cotés sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 25 novembre 2013 au cours d'introduction de 7,20, avant l'effet de regroupement par 40 actions réalisé le 3 février 2020. Après regroupement, le prix d'introduction ajusté est de 288,00 euros.

2.19.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE _{s/06/2011}	BSPCE _{s/09/2011}	BSPCE _{03/2016}	BSPCE _{07/2016-T1}	BSPCE _{07/2016-T2}	BSPCE _{01/2018}	BSPCE _{09/2019}	BSPCE _{11/2020}
Date d'assemblée	14 mars 2011	26 sept 2011	9 janvier 2015	24 mai 2016		22 mai 2017	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Date du conseil d'administration	6 avril 2011	18 nov 2011	24-mars-2016	11 juillet 2016		23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Nombre de BSPCE autorisés	300.000	500.000	539.952	432.123		1.076.503	3.675.000	200.000
Nombre total de BSPCE attribués	269.000	103.500	370.000	209.488	50.000	418.000	3.675.000	200.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement)*	819	315	9.712	5.499	1.312	10.450	91.875	200.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	0	0	3.675	3.815	1.312	2.250	27.500	75.500
<i>Mandataires concernés* :</i>								
<i>Ludovic Lastenet</i>	-	-	3.675	2.956	-	1.750	20.000	54.500
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	-	-	-	859	1.312	500	2.500	7.000
<i>Mary Shaughnessy</i>							2.500	7.000
<i>Paula Ness Speers</i>							2.500	7.000
Point de départ d'exercice des BSPCE	1 ^{er} juin 2011	28 nov 2011	1 ^{er} avril 2017	11 juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} février 2019	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Date d'expiration des BSPCE	1 ^{er} juin 2021	28 nov 2021	24 mars 2026	11 juillet 2026	11 juillet 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2032
Prix de souscription d'une action (post regroupement)*	492,400 €	492,400 €	57,200 €	50,800 €	50,800 €	26,000 €	3,024 €	0,8307€
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (2)	(2) (3)	(2) (4)	(2) (5)	(2) (6)	(7)	(8)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport (sans tenir compte du regroupement)	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	204.000	54.500	62.500	13.400	0	121.000	3.023.000	0
BSPCE restants à la date du rapport	68.000	49.000	307.500	196.088	50.000	297.000	652.000	200.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	204	148	8.070	5.138	1.312	7.415	16.300	200.000

() Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)*

(1) Ces BSPCE sont tous exerçables à la date du rapport

(2) Les BSPCE exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des BSPCE, sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,*
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer au dit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,*
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.*

(3) Les BSPCE_{03/2016} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018, et*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.*

(4) Les BSPCE_{07/2016-71} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 11 juillet 2016,*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017, et*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018.*

(5) Les BSPCE_{07/2016-72} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018, et*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2019.*

(6) Les BSPCE_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et*
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.*

(7) Les BSPCE_{09/2019} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 100% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2020*

(8) Les BSPCE_{11/2020} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2021*
- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2022 si les conditions de performance ont été réunies au 31 décembre 2021*

2.19.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA _{09/11}	BSA ₂₀₁₂	BSA _{05/12}	BSA _{09/12}	BSA 01/2013	BSA 01/2014	BSA 07/2015	BSA 07/2016-T1	BSA 09/2017	BSA 01/2018	BSA 09/2019
Date d'assemblée	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	19 juillet 2013	9 janv. 2015	24 mai 2016	22 mai 2017	22 mai 2017	9 septembre 2019
Date du conseil	-	-	-	-	-	8 janvier 2014	15 juil. 2015	11 juillet 2016	19 sept. 2017	23 janvier 2018	9 septembre 2019
Nombre de BSA émis	60.000	165.000	10.245	100.000	25.000	27.398	44.699	56.000	60.000	120.000	400.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	183	502	31	304	76	834	1.173	1.470	1.500	3.000	10.000
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	-	-	-	304	76	834	425	682	-	1.000	-
<i>Mandataires concernés* :</i>											
<i>Jean-Gérard Galvez</i>	-	-	-	152	76	-	-	-	-	-	-
<i>Jan Egberts</i>	-	-	-	152	-	-	-	262	-	-	-
<i>Paula Ness Speers</i>	-	-	-	-	-	-	425	-	-	500	-
<i>Mary Shaughnessy</i>	-	-	-	-	-	-	-	420	-	500	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	2	2	0	0	0	4	2	5	4	4
Point de départ d'exercice des BSA	26 sept 2011	29 juin 2012	29 juin 2012	11 oct 2012	22 janv 2013	8 janvier 2015	1 juil. 2015	11 juillet 2017	19 sept. 2017	23 janvier 2018	1 ^{er} septembre 2020
Date d'expiration des BSA	26 sept 2021	29 juin 2022	29 juin 2022	11 oct 2022	22 janv 2023	8 janvier 2025	15 juil. 2025	11 juillet 2026	19 sept. 2027	23 janvier 2028	1 septembre 2030
Prix d'émission du BSA	0,10 €	0,15 €	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0,668 €	0,29 €	0,14 €	0,07 €	0,07 €	0,0770 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	328,40 €	492,40 €	328,40 €	492,40 €	492,40 €	219,20 €	110,00 €	50,80 €	26,40 €	26,00 €	3,24 €
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	0	125.000	0	0	0	11.199	0	10.000	20.000	60.000	100.000
BSA restants à la date du rapport	60.000	40.000	10.245	100.000	25.000	16.199	44.699	46.000	40.000	60.000	300.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	182	121	30	304	76	493	1.171	1.207	1.000	1.500	7.500

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle)

(1) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

(2) Les BSA_{01/2014} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 8 janvier 2015,
- à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 juillet 2015, et
- à hauteur de 1/3 à l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'attribution par le conseil, soit à compter du 8 janvier 2016.

(3) Les BSA_{07/2015} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} juillet 2018,
- s'agissant de Madame Paula Ness Speers, les BSA_{07/2015} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'elle ait assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(4) Les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} juillet 2018,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} juillet 2019,
- s'agissant de Madame Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{07/2016-T1} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(5) Les BSA_{09/2017} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 19 septembre 2018,
- à hauteur de 1/3 à compter du du 19 septembre 2019,
- à hauteur de 1/3 à à compter du du 19 septembre 2020,
- les BSA_{09/2017} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(6) Les BSA_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} février 2021,
- s'agissant de Mesdames Paula Ness Speers et Mary Shaughnessy et de Monsieur Jan Egberts, les BSA_{01/2018} pourront être exercés selon le calendrier susvisé sous réserve qu'ils aient assisté à au moins 75% des réunions du conseil d'administration pendant l'année calendaire précédant la date considérée, et s'agissant des consultants, que leur contrat de consultant conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

(7) Les BSA_{09/2019} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2020,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2021,
- à hauteur de 1/3 à à compter du 1^{er} septembre 2022,

	BSA _{L1/T1}	BSA _{L1/T2}	BSA _{L1/T3}	BSA PIPE 11/2017
Date d'assemblée	24 juin 2015	24 mai 2016	24 mai 2016	22 mai 2017
Date du conseil	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	1 ^{er} nov. 2017
Nombre de BSA émis	400.000	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (en tenant compte du regroupement d'actions)*	46.241	17.500	12.500	43.750
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux*</i>	0	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	8
Point de départ d'exercice des BSA	12 oct. 2015	29 juin 2016	28 juillet 2016	6 nov. 2017
Date d'expiration des BSA	12 oct. 2020	29 juin 2021	28 juillet 2021	6 nov. 2021
Prix d'émission du BSA	0 €	0 €	0 €	0 €
Prix de souscription par action (en tenant compte du regroupement)*	20,00 €	20,00 €	20,00 €	26,00 €
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport	137.015	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du rapport	262.985	0	0	0
BSA restants à la date du rapport	0	244.755	186.567	3.500.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport (en tenant compte du regroupement)*	0	510.559	364.738	45.455

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSA et du prix d'exercice des BSA à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. A l'exception de l'ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND dont l'exercice intégral conduirait à la création de 674.645 actions nouvelles, les autres bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) ces BSA sont exerçables jusqu'à et épireront concomitamment à la survenance du premier des deux évènements suivants :

- la réalisation d'une ou plusieurs cessions d'actions Implanet au résultat desquelles toute personne viendrait à détenir au moins quatre-vingt quinze pour cent (sur une base pleinement diluée) du capital par la Société, ou
- l'épiration d'un délai de cinq (5) années à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(2) Ces BSA sont tous exerçables à la date du rapport.

2.19.3. Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Options _{07/2015}	Options _{03/2016}	Options _{01/2018}	Options _{09/2019}	Options _{11/2020}
Date d'assemblée	9 janv. 2015	9 janv. 2015	24 mai 2016	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Date du conseil d'administration	15 juil. 2015	24 mars 2016	23 janvier 2018	9 septembre 2019	13 novembre 2020
Nombre d'options autorisées	539.952	539.952	432.123	500.000	31.500
Nombre total d'options attribuées	22.500	70.000	22.500	500.000	31.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	563	1.750	563	12.5000	31.500
<i>Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux *</i>	0	0	0	0	0
<i>Mandataires concernés* :</i>	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} sept. 2016	24 mars 2016	23 janvier 2018	1 janvier 2021	1 janvier 2022
Date d'expiration des options	15 juil. 2025	24 mars 2026	23 janvier 2028	9 septembre 2029	13 novembre 2032
Prix de souscription d'une action *	2,66€	1,50€	0,65€	0,0775€	0,8307€
Modalités d'exercice	(1) (2)	(1) (3)	(1) (4)	(5)	(6)
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport*	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caducs	12.500	60.000	2.500	408.000	0
Options restants à la date du rapport	10.000	10.000	20.000	92.000	31.500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du rapport *	262	262	500	2.300	31.500

(*) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription et du prix d'exercice des options de souscription à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de novembre 2016, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016). Et en tenant compte du regroupement des actions réalisés en février 2020 (regroupement de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle).

(1) Les options de souscription exerçables doivent être exercés, par leur titulaire ou ses ayants-droits :

- dans un délai de trois mois à compter de la date de cessation de toute fonction salariée et/ou de mandataire social au sein de la Société du titulaire des options de souscription sauf dans l'hypothèse où la cessation des fonctions salariées serait la conséquence d'une cession totale ou partielle de l'activité à un tiers,
- dans un délai de 15 jours suivant la signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société ou le jour de la cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société à un tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer audit tiers la majorité du capital ou des droits de vote de la Société,
- dans un délai de six mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire.

(2) Les Options_{07/2015} pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2016,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2017, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} septembre 2018.

(3) Les Options_{03/2016} pourront être exercées par leur titulaire selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2017,
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2018, et
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} avril 2019.

- (4) Les Options_{01/2018} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :
- à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2019,
 - à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2020, et
 - à hauteur de 1/3 à compter du 1^{er} février 2021.
- (5) Les Options_{09/2019} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :
- à hauteur de 100% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2020
- (6) Les Options_{11/2020} pourront être exercés par leur titulaire selon le calendrier suivant :
- à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2021 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2021
 - à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2022 si les conditions de performance ont été réunis au 31 décembre 2021

2.19.4. Attributions gratuites d'actions

Néant

2.19.5. Obligations convertibles en actions

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2018 ») en date du 9 novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement obligataire intégrant un programme d'intéressement permettant une levée de fonds d'un montant de 1,0 M€ maximum, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
12 novembre 2018 au 31 décembre 2018	200 000€
3 janvier 2019 au 31 janvier 2019	200 000€
1 ^{er} février 2019 au 28 février 2019	200 000€
1 ^{er} mars 2019 au 31 mars 2019	200 000€

NICE & GREEN dispose également d'une option lui permettant de solliciter de la Société qu'elle émette à son profit, à tout moment jusqu'au 31 mars 2019, une tranche complémentaire de 4 OCAPI 2018 pour un montant total de 200 000€.

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 € ;
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale ;
- Maturité : 12 mois ;
- Absence d'intérêt ;
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances

de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,05 € à ce jour) ;

- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société de remboursement : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire.

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI 2018 seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 20 OCAPI 2018 convertibles pour un montant de 1,0 M€ et plus aucune obligation convertible en actions n'est en circulation.

A la date du rapport, 214.622⁶ actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion des 20 OCAPI 2018 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 1.000.000 euros (dont 429.243,95 euros de valeur nominale et 570.756,05 euros de prime d'émission). Il n'existe plus d'OCAPI 2018 en circulation à la date du rapport.

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2019 ») en date du 15 avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	Montant total de la période
Mai 2019	250 000€
Juin 2019	250 000€
Juillet 2019	250 000€
Août 2019	250 000€
Septembre 2019	250 000€
Octobre 2019	250 000€
Novembre 2019	250 000€
Décembre 2019	250 000€
Janvier 2020	250 000€
Février 2020	250 000€
Mars 2020	250 000€
Avril 2020	250 000€

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites

⁶ Avant effet du regroupement d'actions par 40 réalisé en février 2020.

- Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
- P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = Vn / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 225 OCAPI 2019 convertibles pour un montant de 2,25 M€ et plus aucune obligation convertible en actions n'est en circulation..

A la date du rapport, 1.042.332⁷ actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion des 225 OCAPI 2019 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 2.250.000 euros (dont 687.136,89 euros de valeur nominale et 1.562.863,11 euros de prime d'émission).

Contrat d'émission d'obligations convertibles intégrant un programme d'intéressement (« OCAPI 2020 ») en date du 7 février 2020

Le 7 février 2020, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OCA	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 12 mai 2020	1 à 100	1 000 000 €
Du 13 mai 2020 au 7 août 2020	101 à 200	1 000 000 €
Du 8 août 2020 au 4 novembre 2020*	201 à 300	1 000 000 €
Du 5 novembre 2020 au 8 février 2021*	301 à 400	1 000 000 €

(*) sous réserve de l'approbation des résolutions permettant l'émission des OC 201 à 400 par l'Assemblée Générale des Actionnaires 2020.

Les OCAPI ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = Vn / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - Vn correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

⁷ Après effet du regroupement d'actions par 40 réalisé en février 2020.

- P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 8 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
- Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

A la date du rapport, NICE & GREEN a souscrit 360 OCAPI 2020 convertibles pour un montant de 3,60 M€.

A la date du rapport, 3.753.123 actions nouvelles de la Société ont été émises sur conversion des 360 OCAPI 2020 à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, pour un montant total d'émission de 3.600.000 euros (dont 803.082,60 euros de valeur nominale et 2.796.917,40 euros de prime d'émission).

A la date du rapport, il n'y a pas d'obligations convertibles en actions en circulation. 40 bonds d'émissions d'OCAPI 2020, pour un montant total de 0,40 M€, sont encore à émettre.

Contrat d'émission d'obligations convertibles (« OCAPI 2021 ») en date du 13 janvier 2021

Le 13 janvier 2021, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

Les OCAPI 2021 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 8 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

A la date du rapport, NICE & GREEN n'a souscrit aucune OCAPI 2021.

2.19.6. Synthèse des instruments dilutifs

Ainsi, à la date du rapport, le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par exercice intégral de l'ensemble des droits donnant accès au capital de la Société, s'élève à 1.033.000 actions, soit une dilution maximale de 13,42% sur la base du capital dilué. La dilution en droit de vote est identique et s'établit à 15,50% sur la base des droits de votes dilués⁸.

⁸ Hors conversion des OCAPI 2020 et OCAPI 2021 à émettre sur exercice des 540 bons d'émission à émettre par la Société au profit de NICE & GREEN, sous réserve du respect de certaines autres conditions usuelles.

2.20. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
I - CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	14 913 543,00	1 379 628,00	1 705 637,45	686 940,80	535 154,50
b) Nombre d'actions existantes	21 305 061	27 592 562	34 112 749	68 694 080	5 351 545
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 602 137	6 655 152	5 653 188	6 106 533	5 023 126
b) Impôts sur les bénéfices	(202 970)	(264 034)	(159 622)	(435 369)	(128 898)
c) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Résultats après impôts, participation, amortissements et provisions	(7 792 520)	(5 382 187)	(5 733 480)	(3 252 453)	(3 872 835)
e) Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	(0,27)	(0,16)	(0,15)	(0,04)	(0,46)
b) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(0,37)	(0,20)	(0,17)	(0,05)	(0,72)
c) Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV – PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41,5	41,6	40,1	32,9	28,9
b) Montant de la masse salariale	2 345 807	2 520 801	2 449 557	2 176 806	1 629 412
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales,...)	1 086 083	1 169 725	1 067 345	1 010 801	722 380

2.21. SUCCURSALES EXISTANTES

La Société détient une succursale au Royaume-Uni.
Créée en mai 2018 et basée à Londres, la succursale a débuté son activité opérationnelle fin 2018.
Le résultat est non significatif sur les exercices 2019 et 2020.

2.22. AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

2.23. ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES)

Néant

2.24. AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LES MODIFICATIONS DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE OU JURIDIQUE

Néant

2.25. MONTANT DES PRETS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant

3. COMMUNIQUÉ RELATIF AUX HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	Exercice 2020	Exercice 2019
	Ernst & Young	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	55	54
Services autres que la certification des comptes (SACC)	21	13
Sous total	76	67
Autres prestations rendues		
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	76	67

4. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K€
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	837	1 137
Immobilisations corporelles	3.2	792	1 181
Autres actifs financiers non courants	4	105	335
Total actifs non courants		1 733	2 653
Stocks	5	3 555	3 501
Clients et comptes rattachés	6.1	1 581	1 835
Autres créances	6.2	693	1 211
Actifs financiers courants	4	128	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 011	372
Total actifs courants		6 969	6 997
TOTAL ACTIF		8 702	9 650
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8	535	687
Primes d'émission et d'apport		11 052	7 320
Réserve de conversion		(477)	(438)
Autres éléments du résultat global		(63)	(65)
Réserves - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(6 049)	(2 423)
Résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 976)	(3 645)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		1 022	1 436
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		1 022	1 436
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	11	208	190
Dettes financières non courantes	10	2 839	1 792
Passifs non courants		2 339	1 982
Passifs courants			
Dettes financières courantes	10	1 822	2 328
Dérivé passif	10.3	87	125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 740	2 706
Dettes fiscales et sociales	13.1	946	879
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	39	187
Passifs courants		5 341	6 232
TOTAL PASSIF		8 702	9 650

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2020 12 mois K€	31/12/2019 12 mois K€
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	15	6 012	7 407
Coût des ventes	16.1	(2 511)	(3 260)
Marge brute		3 499	4 147
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(690)	(698)
Paielement fondé sur des actions	16.3	(3)	(7)
Subvention	16.3	73	270
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(763)	(715)
Paielement fondé sur des actions	16.4	(1)	(2)
Subvention	16.4	7	31
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(2 757)	(3 752)
Paielement fondé sur des actions	16.2	(5)	(25)
Subvention	16.2	38	131
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(620)	(627)
Paielement fondé sur des actions	16.5	(2)	(2)
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(1 987)	(2 344)
Paielement fondé sur des actions	16.6	(12)	(13)
Résultat opérationnel courant		(3 223)	(3 604)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(460)	171
Résultat opérationnel		(3 683)	(3 434)
Charges financières	18	(1 387)	(828)
Produits financiers	18	0	13
Variation de la juste valeur des dérivés	18	1 147	603
Gains et pertes de change	18	(53)	2
Résultat avant impôts		(3 976)	(3 645)
Charge d'impôts	19	-	-
Résultat net		(3 976)	(3 645)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>(3 976)</i>	<i>(3 645)</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions de début 2020		3 130 438	1 187 059
Résultat de base par action (€/action) (1)	20	(1,27)	(3,07)
Résultat dilué par action (€/action) (1)	20	(1,27)	(3,07)

(1) Le résultat par action intègre rétrospectivement pour toutes les périodes présentées l'effet du regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle décidé par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020 (cf. notes 8 et 20).

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2020 12 mois K€	31/12/2019 12 mois K€
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
Résultat net de la période	(3 976)	(3 645)
Ecart actuariels	2	(13)
Elements non recyclables en résultats	2	(13)
Ecart de conversion	(39)	7
Elements recyclables en résultats	(39)	7
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	(38)	(6)
Résultat global	(4 013)	(3 651)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(4 013)</i>	<i>(3 651)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Note	Nombre de d'actions	K€							
Au 31 décembre 2018		34 112 749	1 706	18 413	(17 218)	(446)	(52)	2 403	-	2 403
Résultat net			-	-	(3 645)	-	-	(3 645)	-	(3 645)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	7	(13)	(6)	-	(6)
Résultat global			-	-	(3 645)	7	(13)	(3 651)	-	(3 651)
Conversion des obligations	8	34 581 356	953	1 752	-	-	-	2 705	-	2 705
Réduction de capital en valeur nominale			(1 972)	1 972	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital en nombre		(25)	(0)	-	0	-	-	-	-	-
Souscription de BSA			-	3	-	-	-	3	-	3
Apurement du 'Report à nouveau' déficitaire			-	(14 749)	14 749	-	-	-	-	-
Variation des actions auto-détenues			-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Paiements en actions	9		-	-	47	-	-	47	-	47
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(71)	-	-	-	(71)	-	(71)
Au 31 décembre 2019		68 694 080	687	7 320	(6 068)	(438)	(65)	1 436	-	1 436
Résultat net			-	-	(3 976)	-	-	(3 976)	-	(3 976)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(39)	2	(38)	-	(38)
Résultat global			-	-	(3 976)	(39)	2	(4 013)	-	(4 013)
Regroupement d'actions par 40	8	(66 976 728)	-	-	-	-	-	-	-	-
Conversion des obligations	8	3 506 553	895	2 605	-	-	-	3 500	-	3 500
Réduction de capital en valeur nominale			(1 098)	1 098	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA		127 640	51	113	-	-	-	164	-	164
Variation des actions auto-détenues			-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
Paiements en actions	9		-	-	23	-	-	23	-	23
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(84)	-	-	-	(84)	-	(84)
Au 31 décembre 2020		5 351 545	535	11 052	(10 025)	(477)	(63)	1 022	-	1 022

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET		Notes	31/12/2020 12 mois K€	31/12/2019 12 mois K€
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE				
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES				
Résultat net			(3 976)	(3 645)
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.1	(413)	(104)	
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.2	(585)	(474)	
(-) Dotations aux provisions	11,12	(20)	481	
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(23)	(47)	
(-) Charge d'intérêts financiers		(51)	(69)	
(-) Intérêts financiers capitalisés		-	(1)	
(-) Intérêts financiers reçus		-	13	
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	1 147	603	
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations	3.2	(12)	(0)	
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(1 342)	(629)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts			(2 677)	(3 294)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)			341	(485)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			(3 018)	(2 809)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Capitalisation des frais de développement	3.1	(123)	(387)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	(111)	(154)	
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	180	569	
Souscription de placements financiers classés en autres actifs financiers courants et non courants		-	(28)	
Intérêts financiers reçus		-	13	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(53)	12
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Frais relatifs à l'augmentation de capital		(84)	(71)	
Souscription de BSA	9	164	3	
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	3 111	2 800	
Emission d'emprunts bancaires	10.4	1 280	710	
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	-	500	
Remboursement d'avances	10.2	(80)	(80)	
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(289)	(283)	
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(340)	(303)	
Intérêts financiers bruts versés		(51)	(69)	
Autres flux de financement (affacturage)	10	55	90	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			3 765	3 296
Incidences des variations des cours de devises			(39)	7
Augmentation (Diminution de la trésorerie)			655	507
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)			356	(151)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)			1 011	356
Augmentation (Diminution de la trésorerie)			655	507
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)			31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7	1 011	372	
Concours bancaires courants	10	-	(15)	
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires)			1 011	356

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Autres actifs financiers non courants	1	8
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	54	(1)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	(254)	(388)
Autres créances	(518)	623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966	(314)
Dettes fiscales et sociales	(60)	(351)
Autres créditeurs et dettes diverses	151	(63)
Total des variations	341	(485)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d’euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l’information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l’activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l’Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l’exercice clos le 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés d’Implanet ont été arrêtés par le Conseil d’Administration du 16 février 2021 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d’implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d’Implanet couvre actuellement le rachis, l’arthroscopie et le genou.

La Société a choisi d’externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d’une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d’Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d’Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evènements marquants de l’exercice clos le 31 décembre 2020

Février 2020 :

- Réalisation du regroupement d’actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).

- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2020.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes initiales	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août 2020 au 31 octobre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021 ⁹	301 à 400	1 000 000€

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

⁹ Implanet dispose d'une option de suspension de tirage des tranches ne pouvant excéder 3 mois. Cette option de suspension a pour effet le report automatique des tranches et par conséquent le décalage du calendrier de tirage.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société a renoncé au programme d'intéressement qui consistait en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

Mars 2020 :

- Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.

Mai 2020 :

- Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. La cession porterait sur l'ensemble des actifs, droits, titres et contrats constituant l'activité de MADISON™ relative à la conception et à la commercialisation d'implants destinés à la chirurgie prothétique du genou. En amont et afin de faciliter l'opération, la branche d'activité fera l'objet de la création d'une filiale dédiée au sein d'Implanet. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. D'une part, continuer le développement de sa gamme de produits phares JAZZ™, des implants de dernière génération destinés à améliorer le traitement des troubles de la colonne vertébrale nécessitant une chirurgie de fusion rachidienne. D'autre part d'accélérer le déploiement commercial sur les zones prioritaires. La gamme d'implants JAZZ™, protégée par 4 familles de brevets internationaux, est homologuée par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, ANVISA au Brésil et marquée CE en Europe. Ce projet de cession reste néanmoins soumis à la levée d'un certain nombre de conditions telles que notamment la réalisation d'audits (financiers, techniques, juridiques et réglementaires), un accord sur la documentation et l'obtention des autorisations réglementaires.

En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».

Juin 2020 :

- Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. La société continue à investir dans l'innovation et la validation clinique de ses deux gammes de produits, rachis avec JAZZ® et genou avec MADISON™, afin de pouvoir satisfaire aux exigences des utilisateurs et assurer la continuité à long terme des enregistrements réglementaires (CE et FDA). Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.

Juillet 2020 :

- Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégé aux Etats-Unis, en Europe et au Japon.
- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux Etats-Unis.

Septembre 2020 :

- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro.
Le capital social est ainsi porté à 365 931,50€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.

Octobre 2020 :

- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®

Novembre 2020 :

- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Janvier 2021 :

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un contrat de financement.
Cette acquisition permettrait de renforcer la position de la société afin d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires dès 2021
 - Élargissement et complémentarité des gammes de produits
 - Extension de la couverture commerciale à l'international
 - Extension de la gamme distribuée aux États-Unis
- Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2021, la Société a décidé la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 M€, via l'émission de 500 obligations convertibles (« OC »). Cette ligne, assurée par Nice & Green SA, société privée de droit suisse spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées, permettrait de financer le projet d'acquisition.

Conformément aux termes de l'accord, Nice & Green, agissant en tant qu'investisseur spécialisé, s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, pour une période de 20 mois, à souscrire un nombre maximum de 500 OC d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. Cette nouvelle ligne obligataire vient en complément du solde de 0,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement en obligations convertibles conclu en février 2020 avec Nice & Green qui se poursuivra jusqu'à son expiration.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 500 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(2) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1^{er} février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,10 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

1.4 Impacts de la crise sanitaire de Covid-19

Impacts chiffrés sur l'exercice 2020

Malgré un bon début d'année (+15% de croissance du 1er janvier au 16 mars 2020), le chiffre d'affaires s'est effondré au début de la crise de Covid-19. En effet, la Société a vu son activité très fortement impactée en raison de l'arrêt des opérations jugées non urgentes dans les établissements hospitaliers au niveau mondial. Implanet a continué malgré tout d'assurer son service auprès de ses clients et tout a été mis en œuvre en termes de logistique et de stocks afin d'être prêt pour la reprise d'activité.

Sur le premier semestre, l'activité a été quasiment à l'arrêt en France, en Europe et aux Etats-Unis pendant la période de confinement.

Le chiffre d'affaires sur ce semestre a été très fortement impacté par la pandémie de Covid-19, notamment à l'export. Le manque de visibilité, tant sur la reprise des commandes à l'étranger que sur les plannings opératoires en France, n'a pas empêché la Société d'enregistrer une reprise de l'activité au mois de juin, notamment assuré par une activité JAZZ® en France en progression de 10%.

L'activité, qui avait redémarré en juin 2020 avec un retour au niveau du chiffre d'affaires de 2019, a de nouveau fortement ralenti en France et en Europe début novembre avec l'annonce du second confinement.

L'activité Genou en France a été plus fortement impactée par la situation que dans le reste du monde. Aux États-Unis, la situation sanitaire a contraint Implanet et KICo à reporter sur 2021 les premières chirurgies MADISON™ initialement prévues en octobre, la formation des utilisateurs ne pouvant être assurée. L'activité du Genou affiche un chiffre d'affaires annuel en recul de 21% à 2,24 M€, principalement impactée par les périodes de confinement en France.

Concernant l'activité JAZZ®, le chiffre d'affaires s'élève à 3,77 M€ en 2020, en recul de 17% par rapport à 2019. Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Implanet a vendu 7 712 unités JAZZ® (vs. 9 171 en 2019), soit un recul en volume de 16%, notamment dû à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. La bonne reprise des ventes au T4 2020 à l'international (+45% aux Etats-Unis et +23% dans le Reste du Monde en volume) par rapport au T4 2019, compense le recul des ventes en France (-21% en volume).

Les principaux impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

- Bien que la perte exacte de chiffre d'affaires liée à l'épidémie de Covid-19 soit difficile à quantifier, nous considérons que la baisse de ce dernier de -1,4 M€ par rapport à l'exercice 2019 est directement liée à la situation sanitaire ;
- Compensée par une réduction des dépenses opérationnelles :
 - Les effets du confinement ont restreint les déplacements en générant une baisse des dépenses estimée à -0,25 M€ ;
 - La masse salariale est diminuée de -0,29 M€ avec la mise en place du chômage partiel.

Concernant l'état de situation financière, la Société a pu :

- bénéficier du soutien de l'Etat, d'une part, notamment grâce à l'obtention de quatre prêts garantis par l'Etat d'un montant total de 1,28 M€, et d'autre part, des Etats-Unis avec le financement d'un prêt PPP (Paycheck Protection Program) s'élevant à 79 K\$;
- obtenir le report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour un montant global de 0,30 M€.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité du Groupe pour l'exercice 2021.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

L'application du principe de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu notamment des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles pour 1,14 M€ ;
- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur cinq axes prioritaires :
 - La poursuite du développement du modèle de vente en direct sur les marchés prioritaires, afin de bénéficier immédiatement des effets de la reprise post crise sanitaire ;
 - La capitalisation sur les récentes homologations obtenues et partenariats signés pour développer l'activité dans de nouveaux pays ;
 - La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet, afin de répondre au renforcement des exigences réglementaires des années à venir ;
 - La digitalisation des outils de formation afin de suivre l'évolution des pratiques suite à la crise sanitaire ;
 - L'intégration d'une nouvelle activité qui permettrait d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires ;
- La ligne de financement par obligations convertibles signées avec la société Nice & Green en février 2020 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 0,9 M€ ;
- La nouvelle ligne de financement par obligations convertibles signées avec la société Nice & Green en janvier 2021 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 5,0M€.

Implanet a signé cette nouvelle ligne de financement avec Nice & Green SA qui permettrait notamment de financer l'acquisition.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales dans le contexte de la crise sanitaire lié au Covid-19.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS publié le 6 décembre 2019 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 publié le 10 décembre 2019 ;
- Amendements à IAS 9, IAS 39 et IFRS 7, publié le 16 janvier 2020 ;
- Amendement à IFRS 3 – Définition d'une activité, publié le 22 avril 2020 ; et
- Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au COVID-19, publié le 28 mai 2020.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les déclarations comptables récemment publiées par l'IASB qui peuvent être pertinentes pour les activités de la société mais qui n'ont pas encore été adoptées par la société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification des passifs en courants ou non courants - report de la date d'entrée en vigueur émis respectivement le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020 et dont l'application est pour les périodes de déclaration annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022 ;
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, - Références au cadre conceptuel, IAS 16 Immobilisations corporelles - Produit avant utilisation prévue, IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats déficitaires - Coût d'exécution d'un contrat, améliorations annuelles 2018 -2020, tous émis le 14 mai 2020 et dont la demande concerne les périodes de déclaration annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt - Phase 2 publiés le 27 août 2020 et dont l'application concerne les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021.

La société n'a pas adopté par anticipation, le cas échéant, ces nouvelles normes comptables, modifications et interprétations.

Elle n'anticipe actuellement aucun impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, Implanet n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.1.

- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

- Dépréciation des créances clients
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.

- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	31/12/2020		31/12/2019	
	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	100%	100%	100%	100%
Madison	100%	100%	-	-

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2020		31/12/2019	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,2271	1,1426	1,1234	1,1221

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans - Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans - Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans - Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Logiciels (droit d'utilisation)	Logiciels	Frais de développement	Total	dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	26	390	1 870	2 286	26
Capitalisation de frais de développement	-	-	387	387	-
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	26	390	2 258	2 673	26
Capitalisation de frais de développement	-	-	123	123	-
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession et mise au rebut	(26)	-	(10)	(36)	(26)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	390	2 371	2 761	-
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	26	390	1 017	1 432	26
Augmentation	-	1	104	104	-
Diminution	-	-	-	-	-
Impact change	-	(0)	-	(0)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	26	390	1 121	1 536	26
Augmentation	-	-	235	235	-
Dépréciation	-	-	178	178	-
Cessions et mise au rebut	(26)	-	-	(26)	(26)
Impact change	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	390	1 533	1 923	-
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Au 31 décembre 2018	-	1	854	854	-
Au 31 décembre 2019	-	-	1 137	1 137	-
Au 31 décembre 2020	-	-	837	837	-

Les frais de développement activés concernent essentiellement les projets *Jazz™* (824 K€), *Jazz Cap Sp* (330 K€), *Jazz™ Lock* (189 K€), *Jazz Evo* (179 K€) et *Madison OEM marché US* (166 K€).

A noter, la dépréciation du projet *Madison Révision* (178 K€) au cours de l'exercice. Dans le cadre du projet d'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis, la Société a estimé que le critère, selon la norme IAS 38, sur la disponibilité de ses ressources techniques et réglementaires afin d'achever ce projet n'était plus rempli à court terme, la conduisant à déprécier cet actif en totalité.

Les frais activés au cours de l'exercice 2020 concernent principalement les projets *SeaSpine Mariner Cap* (72 K€) et *Jazz Cap PJK* (21 K€).

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencements	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES										
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	3 667	1 326	87	225	337	135	8	5 785	1 694
Impact de la 1ère application d'IFRS 16	823	-	-	-	-	-	24	28	875	875
Acquisition	-	152	-	-	-	2	-	96	250	96
Cessions et mise au rebut	-	(40)	-	-	-	-	-	-	(40)	-
Impact change	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	823	3 779	1 326	87	225	339	159	132	6 871	2 665
Acquisition	-	108	-	-	31	2	-	56	198	87
Cession	-	(75)	(999)	-	(225)	(30)	(40)	(50)	(1 420)	(1 314)
Impact change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	823	3 812	327	87	31	308	119	138	5 646	1 438
AMORTISSEMENTS										
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	-	3 174	1 212	86	225	294	133	8	5 132	1 578
Augmentation	220	301	7	1	-	19	7	41	596	276
Diminution	-	(39)	-	-	-	-	-	-	(39)	-
Impact change	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	220	3 436	1 219	87	225	313	141	49	5 690	1 853
Augmentation	220	225	65	-	3	10	13	50	585	350
Cessions et mise au rebut	-	(75)	(999)	-	(225)	(30)	(40)	(50)	(1 420)	(1 314)
Impact change	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	439	3 587	285	87	3	291	114	49	4 854	890
VALEURS NETTES COMPTABLES										
Au 31 décembre 2018	-	493	114	1	0	43	2	-	652	116
Au 31 décembre 2019	604	343	107	-	-	26	19	83	1 181	812
Au 31 décembre 2020	384	226	42	-	29	17	6	89	792	549

3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à termes	-	225
Contrat de liquidité	25	31
Cautions	79	79
Total autres actifs financiers non courants	105	335
Dépôts à termes	128	78
Total autres actifs financiers courants	128	78

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- De la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité.
- Des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Les actifs financiers courants sont constitués d'un dépôt à terme d'une valeur de 128 K€ nanti au profit de la Banque Courtois en garantie de l'emprunt de 500 K€ souscrit en 2018 et à échéance en 2021 (cf. note 10.4).

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks de matières premières	93	86
Stocks de marchandises	3 176	2 979
Stocks de produits semi-finis	10	8
Stocks d'ancillaires et d'instruments	969	1 015
Total brut des stocks	4 249	4 088
Dépréciation des stocks de marchandises	(593)	(503)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(100)	(84)
Total dépréciation des stocks	(694)	(587)
Total net des stocks	3 555	3 501

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	1 590	1 992
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(9)	(155)
Total net des clients et comptes rattachés	1 581	1 838

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Part non échu	1 018	1 436
Echu à moins de 90 jours	513	241
Echu entre 90 jours et six mois	27	67
Echu entre six mois et douze mois	15	24
Echu au-delà de douze mois	18	225
Total brut des clients et comptes rattachés	1 590	1 992

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées. Par exception, la Société a enregistré une régularisation du crédit d'impôt innovation sur l'exercice 2019 au titre des dépenses engagées en 2016, 2017 et 2018.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances fiscales (1)	255	265
Crédit d'impôt recherche (2)	60	310
Crédit d'impôt innovation (3)	69	80
Personnel et comptes rattachés	44	19
Fournisseurs débiteurs	143	373
Charges constatées d'avance (4)	57	125
Divers	65	39
Total autres créances	693	1 211

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :

- CIR 2020 : 60 K€

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :

- CII 2020 : 69 K€

(4) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations	16	66
Assurances	22	4
Maintenance informatique	7	18
Honoraires	6	23
Divers	7	13
Total des charges constatées d'avance	57	125

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes bancaires	1 011	372
Dépôts à terme	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 011	372

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	Proforma – après effet du regroupement d'actions (1)		A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en K€)	535	687	535	687
Nombre d'actions	5 351 545	1 717 352	5 351 545	68 694 080
dont Actions ordinaires	5 351 545	1 717 352	5 351 545	68 694 080
Valeur nominale (en euros)	€ 0,10	€ 0,40	€ 0,10	€ 0,01

(1) A l'issue de la décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019, la Société a décidé de procéder au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, le capital social de la Société est divisé en 1 717 352 actions à la date du regroupement effectif le 3 février 2020.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 535 154,50 €. Il est divisé en 5 351 545 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvement du capital social

Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 946 K€ suite à la conversion de :

- 50 obligations (les « OCAP1 2019 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 388 422 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 155 K€ majorée d'une prime d'émission de 345 K€ ;
- 65 760 BSA détenus par L1 Capital générant l'émission de 127 640 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 51 K€ majorée d'une prime d'émission de 113 K€ ;
- 175 obligations (les « OCAP1 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 425 901 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 570 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 180 K€ ;
- 125 obligations (les « OCAP1 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 692 230 actions d'une valeur nominale de 0,10 €, soit une augmentation de capital de 169 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 081 K€.

La société a, par ailleurs, procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 15 septembre 2020, passant d'une valeur nominale de 0,40€ à 0,10€, sans modifier le nombre d'actions en circulation ; ce qui a eu pour conséquence de diminuer le capital social de la société de 1 098 K€, par imputation sur la prime d'émission.

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Suite à son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Au 31 décembre 2020, la société détient 7 000 actions propres qui ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 09/11	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,000 €	328,38 €	37,90%	1,69%	17
BSA 05/12	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000 €	328,38 €	37,17%	1,46%	3
BSA 2012	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,17%	1,46%	17
BSA 09/2012	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,17%	1,04%	10
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,49%	1,08%	2
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,05 €	34,05%	1,30%	53
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	110,10 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	5
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,40 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	3,02 €	38,86%	-0,78%	7

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2019		31/12/2020	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 09/11		60 000	-	60 000	-
BSA 05/12		10 245	-	10 245	-
BSA 2012	Intégralité des bons à la date d'attribution	40 000	-	40 000	-
BSA 09/2012		100 000	-	100 000	-
BSA 01/2013		25 000	-	25 000	-
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015 1/3 au 08/07/2015 1/3 au 08/01/2016	16 199	-	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018	44 699	-	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018 1/3 au 01/07/2019	46 000	-	46 000	-
BSA 07/2016 T2	Intégralité des bons à la date d'attribution	30 000	-	-	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018 1/3 au 19/09/2019 1/3 au 19/09/2020	26 667	13 333	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019 1/3 au 01/02/2020 1/3 au 01/02/2021	20 000	40 000	40 000	20 000
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020 1/3 au 01/09/2021 1/3 au 01/09/2022	-	300 000	100 000	200 000
		418 810	353 333	522 143	220 000

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2020	
BSA 09/11	AG du 26/09/2011	60 000	-	-	-	60 000	182
BSA 05/12	AG du 29/06/2012	10 245	-	-	-	10 245	30
BSA 2012	AG du 29/06/2012	40 000	-	-	-	40 000	121
BSA 09/2012	AG du 11/10/2012	100 000	-	-	-	100 000	304
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	-	-	-	25 000	76
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	-	16 199	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	-	44 699	1 171
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	-	46 000	1 207
BSA 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	30 000	-	-	(30 000)	-	-
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	40 000	1 000
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	-	60 000	1 500
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	300 000	7 50*
Total		772 143	-	-	(30 000)	742 143	13 584

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	167 500	10 ans	1,500 €	492,57 €	34,57%	2,54%	64
BSPCE 06/2011	CA du 06/04/2011	269 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,90%	3,12%	117
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,90%	2,24%	45
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,14 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	3,02 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	N/A	46,73%	-0,70%	64

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).

(4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2019		31/12/2020	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2010		30 000	-	-	-
BSPCE 06/2011	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution	68 000	-	68 000	-
BSPCE 09/2011		49 000	-	49 000	-
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	339 000	-	307 500	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	202 798	-	196,088	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	120 167	240 333	198 000	99 000
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	-	3 675 000	652 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	-	-	-	200 000
		858 965	3 915 333	1 520 588	299 000

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs	
BSPCE 03/2010	CA du 22/04/2010	30 000	-	-	(30 000)	-
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	68 000	-	-	-	68 000
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	49 000	-	-	-	49 000
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	339 000	-	-	(31 500)	307 500
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	202 798	-	-	(6 710)	196 088
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	-	50 000
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	360 500	-	-	(63 500)	297 000
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	-	-	(3 023 000)	652 000
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	-	200 000	-	-	200 000
Total		4 774 298	200 000	-	(3 154 710)	1 819 588

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	Volatilité	Taux sans risque		
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,33 €	33,15%	0,31%	19	
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500 €	57,14 €	34,40%	-0,16%	25	
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	4	
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,10 €	38,86%	-0,78%	13	
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,830 €	N/A	46,73%	-0,70%	10	

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (3) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2019		31/12/2020	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	12 500	-	10 000	-
Stock option 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	7 500	15 000	13 333	6 667
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	-	500 000	92 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	-	-	-	31 500
		30 000	515 000	125 333	38 167

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2020
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	12 500	-	-	(2 500)	10 000	262
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	10 000	-	-	-	10 000	262
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	-	-	(2 500)	20 000	500 *
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	-	-	(408 000)	92 000	2 300 *
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	-	31 500	-	-	31 500	31 500
Total		545 000	31 500	-	(413 000)	163 500	34 824

* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2019				31/12/2020			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	120	-	120	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	9	76	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	16	2	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	69	36	19	55	64	55	6	61
BSPCE 09/2019	50	-	12	12	18	12	6	18
BSPCE 11/2020	-	-	-	-	64	-	5	5
BSA 09/11	17	17	-	17	17	17	-	17
BSA 05/12	3	3	-	3	3	3	-	3
BSA 2012	17	17	-	17	17	17	-	17
BSA 09/2012	10	10	-	10	10	10	-	10
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	11	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	8	4	2	6	5	6	(1)	5
BSA 01/2018	9	5	-	5	5	5	1	6
BSA 09/2019	5	-	1	1	5	1	3	3
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 03/2016	11	11	-	11	11	11	-	11
Stock option 01/2018	4	2	1	3	4	3	1	4
Stock option 09/2019	7	-	2	2	3	2	2	3
Stock option 11/2020	-	-	-	-	10	-	1	1
Total			47				23	

Note 10 : Emprunts et dettes financières
Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Passifs au titre des contrats de location	242	454
Avance remboursable et prêt à taux zéro	846	572
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	1 750	766
Dettes financières non courantes	2 839	1 792
Passifs au titre des contrats de location	287	278
Avance remboursable et prêt à taux zéro	349	662
Concours bancaires courants	-	15
Emprunt obligataire	-	198
Dérivé passif	87	125
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	979	925
Emprunt auprès des établissements de crédit	206	250
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	1 909	2 453
Total dettes financières	4 747	4 245

(1) Les emprunts font l'objet de nantissement d'un compte à terme pour 128 K€ (cf. notes 4 et 24.4).

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2020	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan	
				31/12/2020	31/12/2019
Passifs au titre des contrats de location	529	-	-	529	732
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 238	(42)	-	1 196	1 234
Concours bancaires courants	-	-	-	-	15
Emprunt obligataire	-	-	-	-	198
Dérivé passif	-	-	87	87	125
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	979	-	-	979	925
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 956	-	-	1 956	1 016
Total dettes financières	4 702	(42)	87	4 747	4 245

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs au titre des contrats de location	529	287	242	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 238	348	890	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	979	979	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 956	206	1 501	250
Total dettes financières	4 702	1 820	2 633	250
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 820</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>2 882</i>			

10.1 Dettes financières – Passifs au titre des contrats de location

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2018	44	23	21	-
(+) Impact 1 ^{ère} application IFRS 16	875	-	-	-
(+) Souscription	96	-	-	-
(-) Remboursement	(283)	-	-	-
Au 31 décembre 2019	732	278	454	-
(+) Souscription	87	-	-	-
(-) Remboursement	(289)	-	-	-
Au 31 décembre 2020	529	278	242	-

EVOLUTION DES OBLIGATIONS LOCATIVES - PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Engagement hors bilan non matériel	Total
Au 31 décembre 2018	44	-	-	44
(+) Impact 1 ^{ère} application IFRS 16	-	823	52	875
(+) Souscription	-	-	96	96
(-) Remboursement	(23)	(215)	(46)	(283)
Change	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	21	609	103	732
(+) Souscription	-	-	87	87
(-) Remboursement	(15)	(217)	(57)	(289)
Change	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	5	391	133	529

Ventilation des passifs au titre des contrats de location par échéances, en valeur de remboursement

ECHÉANCE DES PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Engagement hors bilan non matériel	Total
Au 31 décembre 2020	5	391	133	529
Part à moins d'un an	5	222	60	287
Part d'un an à 5 ans	-	169	73	242
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro
Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2018	734	79	-	813
(+) Encaissement	-	-	500	500
(-) Remboursement	(80)	-	-	(80)
Subventions	-	-	(34)	(34)
Charges financières	19	4	12	35
Au 31 décembre 2019	673	83	478	1 234
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(80)	-	-	(80)
Subventions	-	-	-	-
Charges financières	16	4	22	42
Au 31 décembre 2020	609	86	500	1 196

Ventilation des avances remboursables et prêts à taux zéro par échéances, en valeur de remboursement

ECHÉANCES DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance - Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2020	640	98	500	1 238
Part à moins d'un an	160	-	188	348
Part d'un an à 5 ans	480	98	313	890
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui seront reportés en 2024. Le dernier remboursement interviendra donc le 31 octobre 2024.

Assurance prospection Bpifrance

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec Bpifrance couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité initiale de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 1^{er} avril 2023.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green – novembre 2018	OCAPI Nice & Green - avril 2019	OCAPI Nice & Green – février 2020	Total
Au 31 décembre 2018	77	40	-	-	117
(+) Encaissement	-	800	2 000	-	2 800
(-) Dérivé passif	-	(149)	(493)	-	(642)
(-) Remboursement	-	-	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	13	159	441	-	613
(+/-) Conversion	(90)	(850)	(1 750)	-	(2 690)
Au 31 décembre 2019	-	-	198	-	198
(+) Encaissement	-	-	250	2 861	3 111
(-) Dérivé passif	-	-	(61)	(1 048)	(1 110)
(-) Remboursement	-	-	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	113	1 187	1 300
(+/-) Conversion	-	-	(500)	(3 000)	(3 500)
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-

10.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société (« Nouveau Contrat ESGO »). Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015 (« Contrat Initial ESGO »).

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 100% du pair
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'Administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du Contrat Initial ESGO :
 - D'une première tranche de 100 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
 - D'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.

- Dans le cadre du Nouveau Contrat ESGO :
 - D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

En date du 12 avril 2019, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a autorisé la Société à signer un nouveau financement avec la société NICE & GREEN, en contrepartie de la possibilité d'un droit pour l'émission d'OCA, jusqu'au 7 mars 2021, pour un montant maximum de 500 K€, pouvant être réalisée en une ou plusieurs tranches. Ces 50 OCA ont été émises en date du 24 février 2021 à la suite de la demande de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

Option de conversion European Select Growth Opportunities Fund	Tranche 4		Tranche 1 (nouvel emprunt)		Tranche 2 (nouvel emprunt)	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	A l'émission (07/03/2018)	31/12/2018	A l'émission (02/08/2018)
Nombre d'obligations en circulation	-	1	-	100	9	50
Nombre d'actions pouvant être souscrites	n/a	28 571	n/a	2 272 727	750 000	2 173 913
Prix d'exercice	n/a	0,35 €	n/a	0,44 €	0,12 €	0,23 €
Terme attendu	n/a	3 mois	n/a	6 mois	3 mois	6 mois
Volatilité	n/a	51,13%	n/a	67,69%	78,61%	52,21%
Taux sans risque	n/a	-0,78%	n/a	-0,68%	-0,80%	-0,65%
Valeur du dérivé (en K€)	-	2	-	349	24	169
Variation de la juste valeur au cours de la période	(2)		(349)		(145)	

Les BSA émis dans le cadre du Contrat Initial ESGO sont comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres à la date d'émission conformément à IAS 32.

BSA European Select Growth Opportunities Fund	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	A l'émission (12/10/2015)	A l'émission (29/06/2016)	A l'émission (29/07/2016)
Nombre de BSA	400 000	244 755	186 567
Prix d'exercice	2,50 €	1,43 €	1,34 €
Terme attendu	3 ans	3 ans	3 ans
Volatilité	33,33%	30,23%	30,04%
Taux sans risque	-0,20%	-0,64%	-0,65%
Valeur de l'instrument de capitaux propres (en K€)	168	56	48

Au 31 décembre 2020, aucune obligation n'est en circulation.

Au 31 décembre 2020, 431 322 BSA (244 755 BSA_{T2} et 186 567 BSA_{T3}) sont en circulation pouvant donner droit à un maximum de 875 297 actions nouvelles.

10.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

10.3.2.1 Contrat de novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

10.3.2.2 Contrat d'avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

DATES	OCAPI N°
Mai 2019	1 à 25
Juin 2019	26 à 50
Juillet 2019	51 à 75
Août 2019	76 à 100
Septembre 2019	100 à 125
Octobre 2019	126 à 150
Novembre 2019	151 à 175
Décembre 2019	176 à 200
Janvier 2020	201 à 225
Février 2020	226 à 250
Mars 2020	251 à 275
Avril 2020	276 à 300

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat. Un produit de juste valeur de 26 K€ a été comptabilisé en 2020 au titre de l'option de conversion relative aux obligations émises au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI d'avril 2019.

10.3.2.3 Contrat de février 2020

Le 7 février 2020, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 4 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020	301 à 400	1 000 000€

Les OCAPI 2020 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de février 2020. Sur le contrat de février 2020, il reste 100 OCAPI à émettre pour un montant de 1.0 M€.

Par ailleurs, l'engagement d'émettre les obligations résiduelles constitue un dérivé passif au sens d'IFRS 9 dont la juste valeur a été estimée à 87 K€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
Au 31 décembre 2018	95	124	391	-	-	-	-	-	-	-	610
(+) Encaissement	-	-	-	160	400	150	-	-	-	-	710
(-) Remboursement	(67)	(70)	(166)	-	-	-	-	-	-	-	(303)
Au 31 décembre 2019	28	54	225	160	400	150	-	-	-	-	1 016
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	400	400	130	350	1 280
(-) Remboursement	(28)	(27)	(126)	(160)	-	-	-	-	-	-	(340)
Au 31 décembre 2020	-	27	99	-	400	150	400	400	130	350	1 956

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 09/2017 et 04/2018 :

- Emprunt 09/2017 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 04/2018 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020.

Ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit par échéances, en valeur de remboursement

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Dailly CIR	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
Au 31 décembre 2020	-	27	99	-	400	150	400	400	130	350	1 956
Part à moins d'un an	-	27	99	-	-	-	40	40	-	-	206
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	340	113	320	320	111	298	1 501
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	60	38	40	40	20	53	250

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	400	150	400	400	130	350
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 12/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 12/2022
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	1,75% par an	1,75% par an	1,25% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement d'instruments chirurgicaux

(3) Financement de matériel médical

(4) Financement pour le développement d'un implant

(5) Financement d'une innovation

(6) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

10.4.1 Emprunt Banque HSBC

Le 4 avril 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement du cycle d'exploitation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 200 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,00% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.2 Emprunt Banque Courtois

Le 12 septembre 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 210 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.3 Emprunt Banque Courtois

Le 17 avril 2018, la Société a signé un contrat d'emprunt pour le financement d'équipement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nominal : 500 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,50% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

10.4.4 Cession Dailly de la créance de CIR

Le 11 mars 2019, la société a cédé sa créance de Crédit d'impôt recherche (« CIR ») de 2018 pour 159 K€ à la banque Delubac.

- Nominal : 159 K€
- Remboursé en janvier 2020

10.4.5 Emprunt Bpifrance

Le 20 juin 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet « le développement d'un implant universel pour la sécurisation de vie et la prévention du syndrome jonctionnel ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 400 K€
- Durée : 81 mois initialement, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels. Dans le cadre de la crise de Covid-19, la Société a obtenu en 2020 le report de six échéances. La première échéance interviendra donc le 31 décembre 2022 et le remboursement se terminera le 30 septembre 2026.
- Taux d'intérêt : 1,02% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

10.4.6 Emprunt Bpifrance

Le 23 juillet 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet le « financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 150 K€
- Durée : 7 ans initialement, avec une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels. Dans le cadre de la crise de Covid-19, la Société a obtenu en 2020 le report de six échéances. La première échéance interviendra donc le 30 juin 2022 et le remboursement se terminera le 31 mars 2027.
- Taux d'intérêt : 4,84% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

10.4.7 Prêts garantis par l'Etat (« PGE »)

Au cours de l'année 2020, la société a contracté quatre prêts garantis par l'Etat pour renforcer sa trésorerie dans le contexte actuel de pandémie de Covid-19.

Le 10 Avril 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Courtois dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 400 000 €
- Durée : douze mois
- Taux d'intérêt annuel : 1,25%
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois. Toutefois, la Société va exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Le 16 juin 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la BPIFrance Financement dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 400 000 €
- Durée : cinq ans
- Taux d'intérêt annuel : 1,75%
- Modalités de remboursement : 16 remboursements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30/09/2022 et le dernier le 30/06/2026.
- Taux d'intérêt trimestriel : 0,4375%

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Le 26 novembre 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la BPI France Financement dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 130 000 €
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel : 1,75%
- Modalités de remboursement : un an de différé du capital et des intérêts suivi d'un versement à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts. L'échéance étant fixée le 30/11/2021. Toutefois, la Société entend exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Le 1^{er} décembre 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Courtois dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 350 000 €
- Durée : douze mois
- Taux d'intérêt annuel : 1,25%
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois. Toutefois, la Société va exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Note 11 : Engagements envers le personnel

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,33%		0,77%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	43%	50%	49%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS (Montants en K€)	ENVERS	LE	PERSONNEL	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2018				157
Coûts des services passés				17
Coûts financiers				2
Ecart actuariels				13
Au 31 décembre 2019				190
Coûts des services passés				19
Coûts financiers				1
Ecart actuariels				(2)
Au 31 décembre 2020				208

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2020				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2019				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	501	-	(330)	(171)	-
Total provisions pour risques et charges	501	-	(330)	(171)	-

En 2019, la reprise de provision concerne le litige avec un agent commercial dont la société a conclu un accord transactionnel pour 330K€, qui a été étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€) qui s'est terminée en mai 2020 (cf. note 17).

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020. La décision sur cette procédure d'annulation de la requête devrait intervenir d'ici fin septembre 2021.

A la clôture de l'exercice 2020, la société n'a comptabilisé aucune provision.

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Personnel et comptes rattachés	266	305
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	581	499
Autres impôts, taxes et versements assimilés	100	74
Total dettes fiscales et sociales	946	879

Dans le cadre de la gestion de de la crise du Covid-19, la Société a négocié des étalements de charges sociales sur des périodes de 6 à 18 mois à compter du mois de décembre 2020.

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Clients - avoirs à établir	-	-
Jetons de présence dus	30	30
Divers	9	157
Total autres passifs courants	39	187

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	105	105	-	-	105
Clients et comptes rattachés	1 581	1 581	-	-	1 581
Autres créances	693	693	-	-	693
Actifs financiers courants	128	128	128	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 011	1 011	1 011	-	-
Total actifs	3 518	3 518	1 139	-	2 379
Dettes financières courantes	1 822	1 822	-	-	1 822
Dettes financières non courantes	2 839	2 839	-	-	2 839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 740	1 740	-	-	1 740
Dérivé passif courant	87	87	87	-	-
Autre créditeurs et dettes diverses	39	39	-	-	39
Total passifs	6 526	6 526	87	-	6 439

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2019		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	335	335	225	-	110
Clients et comptes rattachés	1 838	1 838	-	-	1 838
Autres créances	1 211	1 211	-	-	1 211
Actifs financiers courants	78	78	78	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	372	372	372	-	-
Total actifs	3 834	3 834	675	-	3 159
Dettes financières courantes	2 328	2 328	-	-	2 328
Dettes financières non courantes	1 792	1 792	-	-	1 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 717	2 717	-	-	2 717
Dérivé passif courant	125	125	125	-	-
Autre créditeurs et dettes diverses	187	187	-	-	187
Total passifs	7 148	7 148	125	-	7 024

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat			-	1
Prêts et créances	-		13	-
Passifs				
Dérivés passifs		(1 147)	-	(603)
Dettes obligations locatives	17		22	-
Passifs évalués au coût amorti	1 294		769	-
Passifs évalués au coût amorti : avances	2		7	-

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
France	3 177	3 958
Etats-Unis	1 804	2 165
Brésil	489	538
Espagne	141	228
Reste du monde	401	517
Total chiffre d'affaires	6 012	7 407

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rachis	3 768	4 552
Genou + Arthroscopie	2 244	2 885
Total chiffre d'affaires	6 012	7 407

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce distributeur en France représente 20% du chiffre d'affaire du Groupe au 31 décembre 2020 (27% au 31 décembre 2019).

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières premières et marchandises	(2 289)	(2 963)
Amortissements des ancillaires	(222)	(298)
Coût des ventes	(2 511)	(3 260)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations	(25)	(48)
Matières et fournitures	(25)	(52)
Assurances	(65)	(60)
Personnel extérieur à l'entreprise	(4)	(2)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(97)	(82)
Publicité	(73)	(181)
Transport	(5)	(20)
Déplacements, Missions et Réceptions	(138)	(392)
Impôts et taxes	(3)	(3)
Charges de personnel	(1 229)	(1 665)
Amortissement des immobilisations	(1)	(4)
Paiement fondés sur des actions	(5)	(25)
Royalties	(42)	(129)
Commissions sur ventes	(1 022)	(1 057)
Dotations / reprise dépréciation clients	143	99
Perte sur créances irrécouvrables	(98)	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(34)	(17)
Divers	(41)	(140)
Frais ventes, distribution et marketing	(2 762)	(3 778)
Crédit d'impôt innovation	38	131
Subventions	38	131
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(2 724)	(3 648)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations	(19)	(11)
Matériel, équipements et travaux	(4)	(15)
Etudes et recherches	(8)	(33)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(161)	(131)
Déplacements, Missions et Réceptions	(5)	(8)
Impôts et taxes	(2)	(2)
Charges de personnel	(442)	(574)
Capitalisation des frais de R&D	117	166
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(149)	(71)
Amortissement des immobilisations	-	(2)
Paiements fondés sur des actions	(3)	(7)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(5)	(13)
Divers	(12)	(3)
Frais de recherche et développement	(693)	(705)
Crédit d'impôt recherche	73	270
Subventions	73	270
Frais de recherche et développement, nets	(621)	(434)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles applications innovantes du JAZZ notamment pour le traitement d'autres pathologies.

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

RÉGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Matières et fournitures non stockées	(28)	(61)
Locations	(3)	(0)
Etudes et recherches	(81)	(284)
Rémunérations Interm. Honoraires	(226)	(99)
Déplacements, Missions et Réceptions	(1)	(5)
Charges de personnel	(307)	(411)
Capitalisation des frais de R&D	6	222
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(86)	(32)
Amortissement des immobilisations	(0)	(4)
Paiements fondés sur des actions	(1)	(2)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(9)
Divers	(26)	(33)
Frais réglementaires et qualité	(764)	(718)
Crédit d'impôt recherche	7	32
Subventions	7	32
Frais réglementaires et qualité, nets	(757)	(686)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Matières et fournitures non stockées	(8)	(10)
Locations	(2)	(2)
Matériel, équipements et travaux	(55)	(43)
Transport	(18)	(21)
Déplacements, Missions et Réceptions	-	(4)
Charges de personnel	(257)	(334)
Amortissement des immobilisations	(5)	(6)
Paiements fondés sur des actions	(2)	(2)
Dotation / reprise dépréciation stocks	(106)	64
Mise au rebut et ajustement de stocks	(14)	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(139)	(139)
Divers	(15)	(131)
Coûts des opérations	(622)	(628)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Matières et fournitures non stockées	(43)	(51)
Locations	(93)	(100)
Matériel, équipements et travaux	(149)	(87)
Assurances	(156)	(196)
Rémunérations Interm. Honoraires	(523)	(672)
Publicité	(24)	(22)
Déplacements, Missions et Réceptions	(28)	(79)
Frais postaux et télécommunications	(37)	(38)
Services bancaires	(34)	(52)
Impôts et taxes	(51)	(50)
Charges de personnel	(728)	(904)
Jetons de présence	(5)	(10)
Amortissement des immobilisations	(6)	(8)
Paiements fondés sur des actions	(12)	(13)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(160)	(97)
Divers	51	25
Frais généraux et administratifs	(1 999)	(2 355)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

En 2019, le résultat opérationnel non courant pour 171 K€ correspond au litige avec un agent commercial, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes (repris en totalité sur l'exercice en cours) mais dont la société a signé un accord transactionnel d'un montant de 330 K€.

Dans le cadre du projet de cession de la branche d'activité Genou qui n'a pas abouti, la société a engagé des coûts sous forme d'honoraires et de maintenance informatique pour un montant de 147 K€ sur l'exercice 2020.

La Société a également comptabilisé une dépréciation de l'actif incorporel relatif à la prothèse de genou de seconde intention Madison pour un montant de 178 K€. De plus, dans le cadre de la réorganisation de la société, des coûts de sortie ont été constatés en 2020, pour un montant de 135 K€.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Coût amorti des emprunts	(1 346)	(789)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	1 147	603
Autres charges financières	(42)	(40)
Produits financiers	-	13
(Pertes) et gains de change	(53)	2
Total produits et charges financiers	(293)	(211)

Note 19 : Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2020 est estimé à 84 220 K€, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 76 051 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 9 630 K\$ dont :
 - 2 348 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019 et 690 K\$ constitués en 2020 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 320 K€ dont :
 - 180 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	(3 976)	(3 645)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(3 976)	(3 645)
Taux courant d'imposition en France	28,00%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	1 113	1 021
Différences permanentes	38	95
Paiement en actions	(6)	(13)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 129)	(1 083)
Différences de taux d'imposition	(15)	(19)
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Décalages temporaires	284	358
Déficits reportables	23 610	22 654
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	23 894	23 012
Décalages temporaires	460	541
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	460	541
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	23 435	22 471
Impôts différés non reconnus	(23 435)	(22 471)

Note 20 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option ...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de la période (en K€)	(3 976)	(3 645)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet du regroupement d'actions de début 2020 (1)	3 130 438	1 187 059
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(3 976)	(3 645)
Résultat de base par action (€ / action)	(1,27)	(3,07)
Résultat dilué par action (€ / action)	(1,27)	(3,07)

(1) Le 11 décembre 2019 et avec effet au 3 février 2020, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2019. Ainsi, le nombre moyen pondéré d'actions proforma a été divisé par 40 et l'effet a été appliqué rétrospectivement sur toutes les périodes présentées dans le tableau ci-dessus.

Note 21 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Cadres	22,8	25,9
Employés	11,0	12,0
Total effectifs moyens	33,8	37,9

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
France	28,8	32,9
Etats-Unis et Allemagne	5,0	5,0
Total effectifs moyens	33,8	37,9

Note 23 : Parties liées

23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations fixes dues	219	216
Rémunérations variables dues	14	18
Avantages en nature	33	32
Paielements fondés sur des actions	6	13
Jetons de présence	30	10
TOTAL	301	290

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 24 : Engagements hors bilan

24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

24.1.1 Obligations liées au contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAP1 signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

24.1.2 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

24.3 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme

- Nantissement d'un compte à terme de 128 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.

Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 20% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -3,0 M€ et -2,8 M€ respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la pandémie du COVID-19 qui pourrait entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, la programmation des opérations chirurgicales. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	DES	Exercice 2020	Exercice 2019
		Ernst & Young	
		Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes		55	54
Services autres que la certification des comptes (SACC)		21	13
Sous total		76	67
Autres prestations rendues			
- Fiscales		-	-
- Autres		-	-
Sous total		-	-
Total des honoraires		76	67

5. COMPTES SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES

BILAN – ACTIF

IMPLANET		31/12/2020			31/12/2019
	Notes	Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en K€					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	390	390		0
Autres immobilisations incorporelles	3.1				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	3 812	3 587	226	343
Autres immobilisations corporelles	3.1	361	344	17	24
Immobilisations en cours	3.1				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	3.2	7 287	4 300	2 987	3 200
Autres immobilisations financières	3.2	97		97	108
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		11 948	8 621	3 327	3 675
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	93		93	86
Produits intermédiaires et finis	4	10		10	8
Marchandises	4	3 982	694	3 288	3 253
Avances, acomptes versés/commandes		143		143	373
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	1 333	9	1 324	1 075
Autres créances	5	1 929	1 087	842	1 746
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	1 015		1 015	554
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	85		85	117
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 590	1 789	6 801	7 213
Prime de remboursement des obligations	11				5
Ecart de conversion actif		162		162	1
TOTAL ACTIF		20 701	10 410	10 291	10 893

BILAN – PASSIF

IMPLANET	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Bilan - Passif en K euros			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8	535	687
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8	7 745	7 271
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3)			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(3 873)	(3 252)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 407	4 705
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10	162	1
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS		162	1
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	11		250
Autres emprunts obligataires	11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	1 956	1 032
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	13	1 238	1 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	1 630	2 498
Dettes fiscales et sociales	14	861	849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14	36	180
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		5 721	6 128
Ecarts de conversion passif		0	59
TOTAL PASSIF		10 291	10 893

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont constitués d'un prêt innovation à taux zéro (640 K€), d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine à taux zéro (500 K€) et d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni (98 K€).

COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Compte de résultat en K euros			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	16	4 925	6 001
Production vendue	16	98	106
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		5 023	6 107
Production stockée		3	1
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		257	667
Autres produits		4	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		5 287	6 776
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		2 582	3 251
Variation de stock de marchandises		(142)	(9)
Achats matières premières, autres approvisionnements		87	104
Variations de stock de matières premières et approvisionnements		(7)	(19)
Autres achats et charges externes		2 835	3 432
Impôts, taxes et versements assimilés		79	69
Salaires et traitements		1 629	2 177
Charges sociales		722	1 011
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		233	316
Dotations aux provisions sur actif circulant		106	41
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		137	227
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		8 261	10 599
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 975)	(3 823)
Produits financiers	18	2	66
Charges financières	18	894	22
RESULTAT FINANCIER		(891)	44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 866)	(3 779)
Produits exceptionnels	19	20	501
Charges exceptionnelles	19	156	410
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(136)	91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	20	(129)	(435)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		(3 873)	(3 252)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2021.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en Décembre 2006, la Société Implanet a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet couvre le rachis, l'arthroscopie et le genou.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés en tant que tête de groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

1.2 Evénements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Février 2020 :

- Réalisation du regroupement d'actions de la société à raison de 40 actions anciennes contre 1 action nouvelle au 3 février 2020. Les anciennes actions ont été radiées du marché Euronext après la clôture du marché le vendredi 31 janvier 2020 et sont remplacées par les actions Implanet nouvelles (code ISIN : FR0013470168).

- Mise en place d'une ligne de financement d'un montant maximum de 4 millions d'euros, via l'émission de 400 obligations convertibles au profit de Nice & Green SA. Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2019, la Société a décidé la mise en place d'une première tranche de 200 obligations convertibles, soit 2 millions d'euros. Le Conseil d'Administration a, en outre, approuvé le principe de l'émission de 200 obligations convertibles supplémentaires, soit 2 millions d'euros, adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 7 avril 2020.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 400 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes initiales	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021 ¹⁰	301 à 400	1 000 000€

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,40 € à ce jour.

¹⁰ Implanet dispose d'une option de suspension de tirage des tranches ne pouvant excéder 3 mois. Cette option de suspension a pour effet le report automatique des tranches et par conséquent le décalage du calendrier de tirage.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

La Société a renoncé au programme d'intéressement qui consistait en l'attribution en numéraire au profit de la Société, devant intervenir 60 jours suivant la cession de toutes les actions émises lors de la conversion des obligations convertibles, d'une quote-part de la plus-value éventuelle que Nice & Green viendrait à réaliser lors de la cession des actions résultant de l'exercice des obligations convertibles.

Mars 2020 :

- Implanet, présent en Allemagne à travers sa filiale basée à Francfort (Implanet GmbH), annonce la nomination de Monsieur Stephan Collardey en tant que Country Manager Germany pour accélérer son développement commercial en direct sur le marché allemand. Ce marché du rachis dégénératif est le plus important d'Europe. Il est estimé à 300 millions de dollars, avec près de 1 000 chirurgiens actifs sur ce segment.

Mai 2020 :

- Implanet entre en négociation exclusive en vue de la cession de sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ » pour se consacrer à la croissance de son activité rachis. La cession porterait sur l'ensemble des actifs, droits, titres et contrats constituant l'activité de MADISON™ relative à la conception et à la commercialisation d'implants destinés à la chirurgie prothétique du genou. En amont et afin de faciliter l'opération, la branche d'activité fera l'objet de la création d'une filiale dédiée au sein d'Implanet. Cette cession s'inscrit dans la stratégie d'Implanet de se consacrer pleinement à l'accélération de la croissance de l'activité Rachis. D'une part, continuer le développement de sa gamme de produits phares JAZZ™, des implants de dernière génération destinés à améliorer le traitement des troubles de la colonne vertébrale nécessitant une chirurgie de fusion rachidienne. D'autre part d'accélérer le déploiement commercial sur les zones prioritaires. La gamme d'implants JAZZ™, protégée par 4 familles de brevets internationaux, est homologuée par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, ANVISA au Brésil et marquée CE en Europe. Ce projet de cession reste néanmoins soumis à la levée d'un certain nombre de conditions telles que notamment la réalisation d'audits (financiers, techniques, juridiques et réglementaires), un accord sur la documentation et l'obtention des autorisations réglementaires.

En juillet 2020, la Société annonce mettre un terme aux négociations exclusives concernant la cession des activités de prothèses de genou « MADISON™ ».

Juin 2020 :

- Implanet annonce l'obtention du renouvellement du marquage CE de la part des autorités européennes pour toute sa gamme de prothèses de genou « MADISON™ », et ce pour une période supplémentaire de quatre ans. La société continue à investir dans l'innovation et la validation clinique de ses deux gammes de produits, rachis avec JAZZ® et genou avec MADISON™, afin de pouvoir satisfaire aux exigences des utilisateurs et assurer la continuité à long terme des enregistrements réglementaires (CE et FDA). Grâce à ce travail important, Implanet fait désormais partie des acteurs sur le marché qui disposent d'une excellente visibilité de ce point de vue jusqu'en mai 2024. Cela permettra ensuite d'assurer sereinement l'enregistrement de ses gammes sous la nouvelle réglementation européenne, MDR (Medical Device regulation) d'ici 2024.

Juillet 2020 :

- Implanet étend la propriété intellectuelle de JAZZ Cap® au Japon. Principalement développée pour faciliter le traitement des pathologies dégénératives de l'adulte, cette innovation qui sécurise et protège la fixation des vis pédiculaires est désormais protégé aux Etats-Unis, en Europe et au Japon.
- Implanet annonce la commercialisation de ses implants de prothèse totale de genou MADISON aux Etats-Unis.

Septembre 2020 :

- Le conseil d'administration acte la réalisation de la réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, de 0,40 euro à 0,10 euro.
Le capital social est ainsi porté à 365 931,50€ au jour de l'opération, divisé en 3 659 315 actions de nominale 0,10€ chacune.

Octobre 2020 :

- Implanet annonce l'homologation du Mariner Cap System aux Etats-Unis, association de la vis pédiculaire SeaSpine Mariner® et de la technologie unique d'Implanet Jazz Cap®

Novembre 2020 :

- La société Implanet a signé un partenariat de commercialisation au Mexique, premier marché d'Amérique centrale, pour les produits issus de sa plateforme Jazz®. La société Novovascular Technologies commercialisera la gamme Rachis Jazz®.

1.3 Impacts de la crise sanitaire Covid-19

Malgré un bon début d'année (+27% de croissance du 1er janvier au 16 mars 2020), le chiffre d'affaires s'est effondré au début de la crise de Covid-19. En effet, la Société a vu son activité très fortement impactée en raison de l'arrêt des opérations jugées non urgentes dans les établissements hospitaliers au niveau mondial. Implanet a continué malgré tout d'assurer son service auprès de ses clients et tout a été mis en œuvre en termes de logistique et de stocks afin d'être prêt pour la reprise d'activité.

Sur le premier semestre, l'activité a été quasiment à l'arrêt en France, en Europe et aux Etats-Unis pendant la période de confinement.

Le chiffre d'affaires sur ce semestre a été très fortement impacté par la pandémie de Covid-19, notamment à l'export. Le manque de visibilité, tant sur la reprise des commandes à l'étranger que sur les plannings opératoires en France, n'a pas empêché la Société d'enregistrer une reprise de l'activité au mois de juin, notamment assuré par une activité JAZZ® en France en progression de 10%.

L'activité, qui avait redémarré en juin 2020 avec un retour au niveau du chiffre d'affaires de 2019, a de nouveau fortement ralenti en France dès octobre avec l'annonce du second confinement. L'activité Genou en France a été plus fortement impactée par la situation que dans le reste du monde. Aux États-Unis, la situation sanitaire a contraint Implanet et KICO à reporter sur 2021 les premières chirurgies MADISON™ initialement prévues en octobre, la formation des utilisateurs ne pouvant être assurée. Concernant l'activité JAZZ®, le chiffre d'affaires s'élève à 2,49 M€ en 2020, en recul de 14% par rapport à 2019. Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Implanet a vendu 7 729 unités

JAZZ® (vs. 8 543 en 2019), soit un recul en volume de 10%, notamment dû à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La bonne reprise des ventes au T4 2020 à l'international (+15% dans le Reste du Monde en volume) par rapport au T4 2019, compense le recul des ventes en France (-21% en volume). L'activité du Genou affiche quant à elle un chiffre d'affaires annuel en recul de 21% à 2,24 M€, principalement impactée par les périodes de confinement en France.

Les principaux impacts sur le compte de résultat sont les suivants :

- Bien que la perte exacte de chiffre d'affaires liée à l'épidémie de Covid-19 soit difficile à quantifier, nous considérons que la baisse de ce dernier de -1,1 M€ par rapport à l'exercice 2019 est directement liée à la situation sanitaire ; Compensée par une réduction des dépenses opérationnelles :
 - Les effets du confinement ont restreint les déplacements en générant une baisse des dépenses estimée à -0,23 M€ ;
 - La masse salariale est diminuée de -0,29 M€ avec la mise en place du chômage partiel.

Concernant sa situation financière, la Société a pu :

- bénéficier du soutien de l'Etat, notamment grâce à l'obtention de quatre prêts garantis par l'Etat d'un montant total de 1,28 M€ ;
- obtenir le report de ses échéances en matière de cotisations sociales pour un montant global de 0,30 M€.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité du Groupe pour l'exercice 2021.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels 2020, actant une perte de 3,9 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse s'appuie sur les hypothèses et les éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles pour 1,01 M€ ;
- La mise œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur cinq axes prioritaires :
 - La poursuite du développement du modèle de vente en direct sur les marchés prioritaires, afin de bénéficier immédiatement des effets de la reprise post crise sanitaire ;
 - La capitalisation sur les récentes homologations obtenues et partenariats signés pour développer l'activité dans de nouveaux pays ;
 - La démonstration clinique de la valeur ajoutée des gammes Implanet, afin de répondre au renforcement des exigences réglementaires des années à venir ;
 - La digitalisation des outils de formation afin de suivre l'évolution des pratiques suite à la crise sanitaire ;
 - L'intégration d'une nouvelle activité qui permettrait d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires ;
- La ligne de financement par obligations convertibles signées avec la société Nice & Green en février 2020 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 0,9 M€ ;
- La nouvelle ligne de financement par obligations convertibles signées avec la société Nice & Green en janvier 2021 pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 5,0M€.

Implanet a signé cette nouvelle ligne de financement avec Nice & Green SA qui permettrait notamment de financer l'acquisition.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales dans le contexte de la crise sanitaire lié au Covid-19.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

2.2 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 779	116	83	3 812
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	302	2	30	274
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
Total immobilisations corporelles	4 169	118	113	4 174
TOTAL GENERAL	4 559	118	113	4 564

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2019	Dotations	Cessions & mises au rebut	31/12/2020	Valeurs nettes 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	390	-	-	390	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 436	225	74	3 587	226
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	279	8	30	257	17
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
Total immobilisations corporelles	3 802	233	104	3 931	243
TOTAL GENERAL	4 192	233	104	4 321	243

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

3.2 Immobilisations financières

Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2020
Autres participations	7 286	1			7 287
Autres immobilisations financières	110		12		97
Total immobilisations financières	7 396	1	12	-	7 384

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020	Valeurs nettes 31/12/2020
Autres participations	4 086	214	-	4 300	2 987
Autres immobilisations financières	2		2	-	97
Total immobilisations financières	4 088	214	2	4 300	3 084

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 7 261 K€ soit (8 300 K\$), les titres sont dépréciés à hauteur de 4 300K€ à fin 2020,
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH. pour 25 K€,
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€,
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français,
- du contrat de liquidité (réserve de trésorerie pour 27 K€ et actions propres pour 6 K€).

Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2020, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2020 était de 7.000 actions. A cette date, la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité était de 27 K€.

Note 4: Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Stocks de matières premières	93	86
Stocks de marchandises	3 013	2 826
Stock de produits semi-finis	10	8
Stocks d'ancillaires et d'instruments	969	1 014
Total brut des stocks	4 086	3 935
Dépréciation des stocks de matières premières		
Dépréciation des stocks de marchandises	(593)	(503)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(100)	(84)
Total dépréciation des stocks	(694)	(587)
Total net des stocks	3 392	3 347

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie, le rachis et le genou.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Synthèse

5.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	1 333	1 103
Total brut des créances clients et comptes rattachés	1 333	1 103
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(9)	(28)
Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(9)	(28)
Total net des créances clients et comptes rattachés	1 324	1 075

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Sur l'exercice 2020, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2020 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2020		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	97	-	97
Total de l'actif immobilisé	97	-	97
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	1 349	1 340	9
Personnel et comptes rattachés	31	31	
Etat - Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	129	129	
Taxe sur la valeur ajoutée	195	195	
Fournisseurs débiteurs	143	143	
Factor - fonds de garantie	67	67	
Factor - réserve disponible et autres créances	168	168	
Groupe (3)	1 284		1 284
Autres débiteurs	39	39	
Total de l'actif circulant	3 405	2 112	1 293
Charges constatées d'avance	85	85	
Total général	3 587	2 197	1 390

- (1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.
- (2) En l'absence de résultat imposable, les créances sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et Innovation (« CII ») sont remboursable l'année suivant celle de sa constatation :
- CIR 2020 : 60 K€ remboursement prévu sur 2020
 - CII 2020 : 69 K€ remboursement prévu sur 2020
- (3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc et Implanet GmbH.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme (1)	128	303
Comptes bancaires et caisse	887	251
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	1 015	554

(1) Dont, au 31 décembre 2020:

- Nantissement d'un compte à terme de 128 K€ en garantie du contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Locations mobilières et immobilières	65	66
Assurances	-	2
Maintenance informatique	6	18
Honoraires	6	23
Divers	8	7
Total des charges constatées d'avance	85	117

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation. Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2019 et 2020.

Note 8 : Capitaux propres

8.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2020 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2019	68 694 080	687	7 271	0	(3 252)	4 705
Affectation du résultat 2020		-	(3 252)	-	3 252	-
Résultat net 2019		-	-	-	(3 873)	(3 873)
Reduction de Capital en valeur nominale		(1 098)	1 098	-	-	-
Regroupement d'actions par 40	(66 976 728)					
Conversion des obligations	3 506 553	895	2 605	-	-	3 500
Exercice de BSA	127 640	51	113	-	-	164
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(90)	-	-	(90)
Au 31 décembre 2020	5 351 545	535	7 745	0	(3 873)	4 407

A l'issue de la décision de l'Assemblée Générale du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019, la Société a décidé de procéder au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, le capital social de la Société est divisé en 1 717 352 actions à la date du regroupement effectif le 3 février 2020.

L'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2020 a décidé d'affecter les pertes 2019 de 3 252 455,29 € sur le compte « primes d'émission ».

Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 946 K€ suite à la conversion de :

- 50 obligations (les « OCAPI 2019 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 388 422 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 155 K€ majorée d'une prime d'émission de 345 K€ ;
- 65 760 BSA détenus par L1 Capital générant l'émission de 127 640 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 51 K€ majorée d'une prime d'émission de 113 K€ ;
- 175 obligations (les « OCAPI 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 425 901 actions d'une valeur nominale de 0,40 €, soit une augmentation de capital de 570 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 180 K€ ;
- 125 obligations (les « OCAPI 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 692 230 actions d'une valeur nominale de 0,10 €, soit une augmentation de capital de 169 K€ majorée d'une prime d'émission de 1 081 K€.

La société a, par ailleurs, procédé à une réduction de la valeur nominale de ces actions en date du 15 septembre 2020, passant d'une valeur nominale de 0,40€ à 0,10€, sans modifier le nombre d'actions en circulation ; ce qui a eu pour conséquence de diminuer le capital social de la société de 1.098 K€, par imputation sur la prime d'émission.

8.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	Proforma - effet du regroupement d'actions (1)		A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en K euros)	535	687	535	687
Nombre d'actions	5 351 545	1 717 352	5 351 545	68 694 080
dont Actions ordinaires	5 351 545	1 717 352	5 351 545	68 694 080
Valeur nominale (en euros)	0,01 €	0,40 €	0,01 €	0,01 €

(1) Les données proforma illustrent l'effet du regroupement des actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle décidé par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 535 154,50 €. Il est divisé en 5 351 545 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A ce titre, un contrat de liquidité avait été signé le 20 novembre 2013 avec la Banque Oddo et Cie. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017.

Au 31 décembre 2020, la Société détient 7 000 actions propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

9.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,000 €	328,38 €
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000 €	328,38 €
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSA _{01/2014}	CA du 8/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,05 €
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	110,10 €
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,67 €
BSA _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	30 000	10 ans	1,330 €	50,67 €
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,40 €
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	26,00 €
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	3,02 €

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2020	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 09/11				60 000	-
BSA 05/12				10 245	-
BSA 2012	Intégralité des bons à la date d'attribution			40 000	-
BSA 09/2012				100 000	-
BSA 01/2013				25 000	-
BSA 01/2014	1/3 au 8/01/2015	1/3 au 8/07/2015	1/3 au 8/01/2016	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	46 000	-
BSA 07/2016 T2	Intégralité des bons à la date d'attribution			-	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	40 000	20 000
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	100 000	200 000
				522 143	220 000

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2020	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 09/11	AG du 26/09/2011	60 000				60 000	182
BSA 05/12	AG du 29/06/2012	10 245				10 245	30
BSA 2012	AG du 29/06/2012	40 000				40 000	121
BSA 09/2012	AG du 11/10/2012	100 000				100 000	304
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000				25 000	76
BSA 01/2014	CA du 8/01/2014	16 199				16 199	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699				44 699	1 171
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000				46 000	1 207
BSA 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	30 000			(30 000)	-	-
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 000 *
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000				60 000	1 500 *
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 500 *
Total		772 143	-	-	(30 000)	742 143	13 584

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits
(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	269 000	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,500 €	492,57 €
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,14 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,67 €
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,67 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	418 000	10 ans	0,650 €	26,00 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	3,02 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	N/A (5)

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015).

(3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(5) Ces bons n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2020	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 06/2011	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution	68 000	-
BSPCE 09/2011		49 000	-
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 500	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	196 088	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	198 000	99 000
BSPCE 09/2019	100% au 31/12/2020 selon conditions de performance	652 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	-	200 000
		1 520 588	299 000

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2020	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1) (2) (3)
		31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE _{06/2011}	CA du 6/04/2011	68 000				68 000	204
BSPCE _{09/2011}	CA du 18/11/2011	49 000				49 000	148
BSPCE _{03/2016}	CA du 24/03/2016	339 000			(31 500)	307 500	8 070
BSPCE _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	202 798			(6 710)	196 088	5 138
BSPCE _{07/2016 T2}	CA du 11/07/2016	50 000				50 000	1 312
BSPCE _{01/2018}	CA du 23/01/2018	360 500			(63 500)	297 000	7 415 *
BSPCE _{09/2019}	CA du 09/09/2019	3 675 000			(3 023 000)	652 000	16 300 *
BSPCE _{11/2020}	CA du 13/11/2020	-	200 000			200 000	200 000
Total		4 774 298	200 000	-	(3 154 710)	1 819 588	238 587

* étant précisé que certains bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) (2) (3) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

9.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2)
Stock option _{07/2015}	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,33 €
Stock option _{03/2016}	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500 €	57,14 €
Stock option _{01/2018}	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	26,00 €
Stock option _{09/2019}	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,10 €
Stock option _{11/2020}	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	N/A (3)

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(3) Ces stock-options n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de parité compte tenu de l'absence de bons en circulation à la dernière date d'ajustement (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2020	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016	1/3 au 1/09/2017	1/3 au 1/09/2018	10 000	-
Stock option 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	13 333	6 667
Stock option 09/2019	100% au 31/12/2020 selon conditions de performance			92 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)			-	31 500
				125 333	38 167

* étant précisé que ces bons sont en cours d'acquisition des droits

(1) Suite à l'ajustement de parité tel que décrit ci-avant.

9.4 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Emis attribués et souscrits	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Exerçables à la clôture 31/12/2020	Exerçables sous conditions	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
Ludovic Lastennet	24/03/2016	BSPCE	140 000		140 000	-	3 675
	11/07/2016	BSPCE	112 601		112 601	-	2 955
	23/01/2018	BSPCE	70 000		46 667	23 333	1 750
	09/09/2019	BSPCE	800 000		800 000	-	4 000
	13/11/2020	BSPCE	54 500			54 500	54 500
	TOTAL		1 177 101	-	1 099 268	77 833	66 880
Jean-Gérard Galvez	11/10/2012	BSA	50 000		50 000	-	152
	22/01/2013	BSA	25 000		25 000	-	76
	11/07/2016	BSPCE	32 719		32 719	-	858
	11/07/2016	BSPCE	50 000		50 000	-	1 312
	23/01/2018	BSPCE	20 000		13 333	6 667	500
	09/09/2019	BSPCE	100 000		100 000	-	500
	13/11/2020	BSPCE	7 000		-	7 000	7 000
	TOTAL		284 719	-	271 052	13 667	10 398

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 en mars 2015 (décision du conseil d'administration du 18 mars 2015) puis ensuite de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

Principes comptables

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2020			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	1	161	-	162
Total provisions pour risques et charges	1	161	-	162
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	4 086	214	-	4 300
Provisions sur immobilisations financières	2	-	2	0
Provisions sur stocks et en-cours	587	196	90	694
Provisions sur comptes clients	28	-	19	9
Provisions sur autres créances	587	500	-	1 087
Total provisions pour dépréciations	5 290	910	111	6 089
Total général	5 291	1 071	111	6 252

En 2020, la Société a enregistré une dotation pour risque de change de 161 K€ sur ces créances dénommées en US dollars avec sa filiale américaine Implanet America, du fait de la fluctuation du dollar US contre l'Euro.

Le montant des provisions pour risques et litiges est donc de 162 K€ au 31 décembre 2020.

La Société a également enregistré une dépréciation complémentaire de 214 k€ sur les titres détenus dans sa filiale américaine Implanet America et de 500 K€ sur sa créance vis à vis de cette filiale.

Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

Note 11 : Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en K euros)	OCA L1 Capital	OCAPI Nice & Green 04/2019	OCAPI Nice & Green 02/2020	Total
Au 31 décembre 2019	-	250	-	250
(+) Encaissement		245	2 940	3 185
(+) Prime d'émission		5	60	65
(-) Remboursement				-
(+) Intérêts capitalisés				-
(+/-) Conversion		(500)	(3 000)	(3 500)
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société (« Nouveau Contrat ESGO »). Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015 (« Contrat Initial ESGO »).

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 100% du pair
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'Administration a décidé l'émission :

- Dans le cadre du Contrat Initial ESGO :
 - D'une première tranche de 100 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
 - D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
 - D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
 - D'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.
- Dans le cadre du Nouveau Contrat ESGO :
 - D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
 - D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

En date du 12 avril 2019, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a autorisé la Société à signer un nouveau financement avec la société NICE & GREEN, en contrepartie de la possibilité d'un droit pour l'émission d'OCA, jusqu'au 7 mars 2021, pour un montant maximum de 500 K€, pouvant être réalisée en une ou plusieurs tranches.

Suivi des BSA :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	31/12/2019	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2020	
BSA _{L1T1}	CA du 14/10/2015	400 000	5 ans	2,500 €	1,29 €	294 988		(65 760)	(229 228)	-	-
BSA _{L1T2}	CA du 29/06/2016	244 755	5 ans	1,430 €	0,69 €	244 755				244 755	510 558
BSA _{L1T3}	CA du 28/07/2016	186 567	5 ans	1,340 €	0,69 €	186 567				186 567	364 738
						726 310	-	(65 760)	(229 228)	431 322	875 296

(1) Suite aux différentes augmentations de capital, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 2,860 pour les BSA_{L1T2} et 1,955 pour les BSA_{L1T3}.

Au 31 décembre 2020, 431 322 BSA (244 755 BSA_{L1T2} et 186 567 BSA_{L1T3}) sont en circulation pouvant donner droit à un maximum de 875 267 actions nouvelles.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Contrat de novembre 2018

Le 9 novembre 2018, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds d'un montant minimum de 0,8 M€ selon le calendrier suivant :

DATE	Montant (en K€)
Au plus tard le 31 décembre 2018	200
Au plus tard le 31 janvier 2019	200
Au plus tard le 28 février 2019	200
Au plus tard le 31 mars 2019	200

Les OCAPI 2018 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 50 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligatoire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de novembre 2018.

Contrat d'avril 2019

Le 15 avril 2019, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 3 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

DATES	OCAPI N°
Mai 2019	1 à 25
Juin 2019	26 à 50
Juillet 2019	51 à 75
Août 2019	76 à 100
Septembre 2019	100 à 125
Octobre 2019	126 à 150
Novembre 2019	151 à 175
Décembre 2019	176 à 200
Janvier 2020	201 à 225
Février 2020	226 à 250
Mars 2020	251 à 275
Avril 2020	276 à 300

Les OCAPI 2019 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

La Société bénéficie également d'un programme d'intéressement égal à 10% de la plus-value nette de cession réalisée par Nice & Green entre la date d'émission et la date où toutes les OCAPI seront cédées.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI d'avril 2019.

Contrat de février 2020

Le 7 février 2020, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 4 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 30 avril 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 1 ^{er} mai 2020 au 31 juillet 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 1 ^{er} août au 31 octobre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 1 ^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2020	301 à 400	1 000 000€

Les OCAPI 2020 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'obligation convertible en circulation au titre des OCAPI de février 2020. Il reste 100 OCAPI à émettre pour un montant de 1,0 M€.

Note 12 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Créance Daily CIR	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Total
Au 31 décembre 2018	95	124	391	-	-	-	-	-	-	-	610
(+) Encaissement				160	400	150					710
(-) Remboursement	(67)	(70)	(166)								(303)
(+/-) Autres mouvements											-
Au 31 décembre 2019	28	54	225	160	400	150	-	-	-	-	1 016
(+) Encaissement							400	400	130	350	1 280
(-) Remboursement	(28)	(27)	(126)	(160)							(340)
(+/-) Autres mouvements											-
Au 31 décembre 2020	-	27	99	-	400	150	400	400	130	350	1 956

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	400	150	400	400	130	350
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 12/2022	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 12/2022
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	1,75% par an	1,75% par an	1,25% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement d'instruments chirurgicaux

(3) Financement de matériel médical

(4) Financement pour le développement d'un implant

(5) Financement d'une innovation

(6) Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19

Emprunt Banque HSBC

Le 4 avril 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement du cycle d'exploitation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 200 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,00% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

Emprunt Banque Courtois

Le 12 septembre 2017, la Société a signé un contrat d'emprunt ayant pour objet le « financement d'instruments chirurgicaux ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 210 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,95% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

Emprunt Banque Courtois

Le 17 avril 2018, la Société a signé un contrat d'emprunt pour le financement d'équipement, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nominal : 500 K€
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : 1,50% par an
- Intérêts payés mensuellement à terme échu

Cession Dailly de la créance de CIR

Le 11 mars 2019, la société a cédé sa créance de Crédit d'impôt recherche (« CIR ») de 2018 pour 159 K€ à la banque Delubac.

- Nominal : 159 K€
- Remboursé en janvier 2020

Emprunt Bpifrance

Le 20 juin 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet « le développement d'un implant universel pour la sécurisation de vie et la prévention du syndrome jonctionnel ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 400 K€
- Durée : 81 mois initialement, avec une période de différé d'amortissement en capital avec une première échéance payable le 30 juin 2022, remboursable en 27 versements trimestriels. Dans le cadre de la crise de Covid-19, la Société a obtenu en 2020 le report de six échéances. La première échéance interviendra donc le 31 décembre 2022 et le remboursement se terminera le 30 septembre 2026.
- Taux d'intérêt : 1,02% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Emprunt Bpifrance

Le 23 juillet 2019, la Société a signé un contrat d'emprunt avec Bpifrance ayant pour objet le « financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation ». Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Nominal : 150 K€
- Durée : 7 ans initialement, avec une période de différé d'amortissement en capital de 24 mois, remboursable en 20 versements trimestriels. Dans le cadre de la crise de Covid-19, la Société a obtenu en 2020 le report de six échéances. La première échéance interviendra donc le 30 juin 2022 et le remboursement se terminera le 31 mars 2027.
- Taux d'intérêt : 4,84% par an
- Intérêts payés trimestriellement à terme échu

Prêts garantis par l'Etat (« PGE »)

Au cours de l'année 2020, la société a contracté quatre prêts garantis par l'Etat pour renforcer sa trésorerie dans le contexte actuel de pandémie de Covid-19.

Le 10 Avril 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Courtois dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 400 000 €
- Durée : douze mois
- Taux d'intérêt annuel : 1,25%
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois. Toutefois, la Société va exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Le 16 juin 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la BPIFrance Financement dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 400 000 €
- Durée : cinq ans
- Taux d'intérêt annuel : 1,75%
- Modalités de remboursement : 16 remboursements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30/09/2022 et le dernier le 30/06/2026.
- Taux d'intérêt trimestriel : 0,4375%

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Le 26 novembre 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la BPI France Financement dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 130 000 €
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel : 1,75%
- Modalités de remboursement : un an de différé du capital et des intérêts suivi d'un versement à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts. L'échéance étant fixée le 30/11/2021. Toutefois, la Société entend exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Le 1^{er} décembre 2020, la société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Courtois dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 350 000 €
- Durée : douze mois
- Taux d'intérêt annuel : 1,25%
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois. Toutefois, la Société va exercer son option d'amortissement en capital sur une période de 5 années avec un différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90,00%.

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 09/2017 et 04/2018 :

- Emprunt 09/2017 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 04/2018 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020.

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2020 s'élève à 340 K€.

Note 13 : Emprunts et dettes financières divers

Principes comptables

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Total
Au 31 décembre 2019	98	720	500	1 318
(+) Encaissement				-
(-) Remboursement		(80)		(80)
Au 31 décembre 2020	98	640	500	1 238

13.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018.

La période d'amortissement court du 1er mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1er mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

13.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 720 K€ au 31 décembre 2019.

13.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Note 14 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt Obligataire Convertible	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 956	206	1 500	250
Emprunts et dettes financières diverses	1 238	348	890	-
Total des dettes financières	3 193	554	2 390	250
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 630	1 630		
Personnel et comptes rattachés	241	241		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	562	453	109	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	58	58		
Autres dettes	36	36		
Total des dettes d'exploitation	2 527	2 418	109	-
Total général	5 721	2 972	2 499	250

Dans le cadre de la gestion de de la crise de Covid-19, la Société a négocié des étalements de charges sociales sur des périodes de 6 à 18 mois à compter du mois de décembre 2020.

Note 15 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires		
Intérêts courus à payer		
Total emprunts obligataires	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	399	454
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	399	454
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	254	272
Personnel charges à payer	67	162
Charges sociales à payer	1	21
Etat - charges à payer	40	16
Total des dettes fiscales et sociales	362	471
Autres dettes	30	30
Total autres dettes	30	30
Total général	792	955

Note 16 : Chiffre d'affaires

Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
 - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignation),
 - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
 - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
 - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
France	3 177	3 932
Reste du monde	1 847	2 174
Total chiffre d'affaires par zone géographique	5 023	6 107

Note 17 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Variation de stock des ancillaires vers les immobilisations	116	259
Avantages en nature accordés aux salariés	71	75
Remboursement sociaux	0	-
Refacturation de frais	50	122
Aide à l'emploi	-	-
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	-	7
Total des transferts de charges	238	462

Lors de la mise à disposition des ancillaires auprès des établissements de santé, un transfert des ancillaires de stocks à immobilisations est réalisé au moyen d'un transfert de charges.

Note 18 : Produits et charges financiers

Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Produits d'intérêts des comptes à terme et des Bons Moyen Terme Négociables (« BMTN ») ;
- Dotations et reprises de dépréciation sur actions propres ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec la filiale Implanet America Inc.,
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation

Synthèse

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	-	5
Produits d'intérêts	0	14
Reprise de dépréciation sur actions propres	2	47
Reprise de provision pour perte de change		
Total des produits financiers	2	66

CHARGES FINANCIERES (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change	1	-
Provision pour risque de pertes de change	161	0
Dotation pour dépréciation du compte courant Implanet America	500	
Dotation pour dépréciation des titres Implanet America	214	-
Dotation pour dépréciation sur actions propres	-	2
Charges d'intérêts	17	19
Total des charges financières	894	22

Note 19 : Produits et charges exceptionnels

Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour litiges exceptionnels et non-récurrents,
- Cession et mise au rebut d'actifs immobilisés,
- Boni et mali sur actions propres

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Synthèse

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Reprise sur provision pour litige	-	501
Produits exceptionnels divers	20	-
Total des produits exceptionnels	20	501

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	2	0
Mali provenant du rachat d'actions propres	12	57
Charge exceptionnelle sur litige	-	330
Charges exceptionnelles - Frais de restructuration	135	-
Charges exceptionnelles diverses	7	22
Total des charges exceptionnelles	156	410

En 2019, le litige avec un distributeur, provisionné à hauteur de 500 K€ dans les comptes a été soldé avec la signature d'un accord transactionnel d'un montant de 330 K€, qui sera étalé sur une période de 12 mois (soit 12 mensualités de 27,5 K€). la provision a donc été reprise en totalité sur l'exercice.

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 129 K€ en 2020
- 435 K€ en 2019

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 84 220 K€ au 31 décembre 2020.

Le taux d'impôt applicable en 2020 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022.

Note 21 : Parties liées

21.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale.

21.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2019 et 2018 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations fixes dues	219	216
Rémunérations variables dues	14	18
Avantages en nature	33	32
Paielements fondés sur des actions	6	13
Honoraires de conseils	-	-
Jetons de présence	30	10
TOTAL	301	290

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 9.3.

Note 22 : Engagements donnés

22.1 Indemnité de départ à la retraite

Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,33%		0,77%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	43%	50%	49%

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	208	190

22.2 Obligation au titre du contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et d'OCAPI signé avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

22.3 Baux commerciaux

Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac

Durée 1^{er} octobre 2016 – 30 septembre 2026

Départ anticipé Possible à compter de la deuxième triennale

Loyer annuel HT HC 224 K€

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2019 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2020	31/12/2020		
					Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	30/09/2026	228	228	171	

22.4 Contrat d'affacturage

La Société utilise les organismes d'affacturage CGA et CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)	31/12/2020	31/12/2019
En-cours du financement factor	958	937
Total dettes factor	958	937
Commissions tirage factor	35	39
Intérêts sur tirage factor	3	4
Total charges factor	38	43

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 67 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

22.6 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme

- Nantissement d'un compte à terme de 128 K€ en garantie d'un contrat d'emprunt bancaire signé avec la Banque Courtois, à échéance en 2021.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 K€ auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.

Note 23 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Cadres	20,1	22,5
Employés	8,8	10,0
Total effectifs moyens	28,8	32,5

Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés. Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur en France représente 20% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -3,0 M€ et -2,8 M€ respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la pandémie de Covid-19 qui pourrait entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, la programmation des opérations chirurgicales. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 25 : Evènements postérieurs à la clôture

Janvier 2021 :

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un contrat de financement. Cette acquisition permettrait de renforcer la position de la société afin d'atteindre une masse critique de chiffre d'affaires dès 2021 :
 - Élargissement et complémentarité des gammes de produits
 - Extension de la couverture commerciale à l'international
 - Extension de la gamme distribuée aux États-Unis

- Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2021, la Société a décidé la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 M€, via l'émission de 500 obligations convertibles (« OC »). Cette ligne, assurée par Nice & Green SA, société privée de droit suisse spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées, permettra de financer le projet d'acquisition.

Conformément aux termes de l'accord, Nice & Green, agissant en tant qu'investisseur spécialisé, s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, pour une période de 20 mois, à souscrire un nombre maximum de 500 OC d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. Cette nouvelle ligne obligataire vient en complément du solde de 0,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement en obligations convertibles conclu en février 2020 avec Nice & Green qui se poursuivra jusqu'à son expiration.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 500 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1^{er} février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,10 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Note 26 : Tableau des filiales et participations

La Société détient trois filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 60 State Street Suite 700 à Boston, Massachusetts, 02109, United States.
- Implanet GmbH (créée en Juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison SASU (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac , 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants en €)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances en compte courant	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes	Observations
				Brute	Nette				
				IMPLANET AMERICA	6 764				
IMPLANET GmbH	25	(188)	100%	25	25	312	(141)	-	
MADISON SASU	1	-	100%	1	1	-	-	-	Société dormante

Note 27 : Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020	Exercice 2019
	Ernst & Young	
	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	55	54
Services autres que la certification des comptes (SACC)	21	13
Sous total	76	67
Autres prestations rendues		
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	76	67

6. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS



Ernst & Young Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance du contrat de financement signé en 2021, du plan de trésorerie à douze mois préparé par la société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'évaluation de votre groupe sur le niveau d'incertitude relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.

Votre groupe constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent Chapoulaud

Jean-Pierre Caton

7. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES



Ernst & Young Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe aux comptes annuels fait état des hypothèses et éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance du contrat de financement signé en 2021, du plan de trésorerie à douze mois préparé par la société et réalisé des analyses de sensibilité afin d'apprécier l'évaluation de votre société sur le niveau d'incertitude relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.
- Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.
- La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales Implanet America et Implanet GmbH. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

• **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

• **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Laurent Chapoulaud



Jean-Pierre Caton

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

8.1.1. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé des 4 administrateurs suivants :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Jean-Gérard Galvez 375 avenue du pilon de St clair, 83980 Le Lavandou	Administrateur	Président du conseil d'administration	Gérant de HM Conseils	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 31 mars 2010 et renouvelé par les assemblées générales du 30 avril 2013 puis du 24 mai 2016 et du 11 juin 2019 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Nommé en qualité de président du conseil d'administration le 6 avril 2011 et renouvelé par les conseils du 8 janvier 2014 puis le 24 mars 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur	Membre	Membre
Ludovic Lastennet 15, route de Bordeaux 33360 Latresne	Administrateur	Directeur général et Directeur Commercial	N/A	Nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 22 janvier 2013 et renouvelé par les assemblées générales du 24 mai 2016 et du 11 juin 2019 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	-	-

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations
Paula NESS SPEERS 187 Grove Street, Wellesley, Massachussets 02482 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Associé de la société Health Advances	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 10 juin 2014 et renouvelée par l'assemblée générale du 5 mai 2017 puis du 7 avril 2020 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	-	Président
Mary Shaughnessy 777 Bay Road,Duxbury, Massachussets 02332 (USA)	Administrateur indépendant*	-	Senior Vice President of Finance, Partners Continuing Care (PCC)	Nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 24 mai 2016 et renouvelé par l'assemblée générale du 11 juin 2019 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre	Membre

8.1.2. Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours

Nom	Nature du mandat	Société*
Jean-Gérard Galvez	Administrateur Administrateur Administrateur Gérant	Echosens SA Polaris SA Exotec Solutions SAS HM Conseils
Ludovic Lastennet	Néant	Néant
Paula Ness Speers	Associée Membre du Comité de Finance et du Comité de suivi de la Qualité et des Soins Patients Membre du Comité d'Audit	Health Advances Partners Continuing Care Partners Healthcare
Mary Shaughnessy	Trésorier	Health Services Board

*Etant précisé que les sociétés visées sont indépendantes les unes des autres (i.e., elles ne font pas partie du même groupe de sociétés).

8.1.3. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par le code MiddleNext.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations fixes dues	219	216
Rémunérations variables dues	14	18
Avantages en nature	33	32
Paievements fondés sur des actions	6	13
Honoraires de conseils	-	-
Jetons de présence	30	10
TOTAL	301	290

8.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE

Néant.

8.3 DELEGATIONS DE POUVOIRS OU DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 25 juin 2019 et du 7 avril 2020 en vigueur à la date du rapport sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019			
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois / 25 août 2022	1.000.000 actions dans la limite de 10% du capital à la date de décision de leur attribution Se référer au (1) (2)	

(1) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil au jour où l'option est consentie par référence au prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché ou sur cette bourse de valeurs le jour précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de la moyenne des prix de vente d'une action à la clôture sur ledit marché durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options ;

(2) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est de 5.000.000.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Assemblée générale à caractère mixte du 7 avril 2020			
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	18 mois / 7 octobre 2021	2.000.000,00 € Se référer au (1)	Se référer au (2)
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois / 7 octobre 2021	Dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois Se référer au (3)	-

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 7 juin 2022	680.000,00 €	-
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	26 mois / 7 juin 2022	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre visée par l'article L.411-2 du code monétaire et financier	26 mois / 7 juin 2022	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 7 octobre 2021	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 7 octobre 2021	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 7 octobre 2021	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une quatrième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 7 octobre 2021	680.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (5)

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées	26 mois / 7 juin 2022	15% de l'émission initiale (4) (6)	Même prix que l'émission initiale
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	26 mois / 7 juin 2022	140.000 €	N/A
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois / 7 juin 2023	85.000 actions Se référer au (7)	Se référer au (8)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois / 7 octobre 2021	50.000 actions Se référer au (7)	Se référer au (8)
Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise	18 mois / 7 octobre 2021	25.000,00 € Se référer au (4)	Se référer au (9)

(1) Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) est fixé à 5 euros, avec un plafond global de 2.000.000 d'euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéants nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital ;

(2) Plafond global de 2.000.000 d'euros sachant que le maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions ;

(3) Cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations qui l'affecteraient postérieurement à la date de la présente délégation ;

(4) Montant nominal maximum de 680.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation. Montant maximal de 5.000.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) pour les titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation ;

(5) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le conseil et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée d'une décote maximale de 25% étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus ;

(6) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(7) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et de l'exercice des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est 250.000 ;

(8) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie par référence au prix de vente d'une action à la clôture du marché Euronext Growth Paris précédant celui de la décision du conseil d'attribuer les options. Cependant, le prix d'achat ou de souscription par action ne pourra en aucun cas être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options, étant précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la société, son prix d'exercice, sans préjudice des clauses qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra, en outre, pas être inférieur à 80% du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées ;

(9) Le prix d'émission des actions ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du code de travail et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration a fait usage des délégations susvisées et des délégations en vigueur à cette période, consenties par les assemblées générales du 25 mars 2019 et du 7 avril 2020, ainsi qu'il suit :

7 Février 2020 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 2^{ème} résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2019 et a décidé de regrouper les actions de la Société à raison de 40 actions anciennes pour 1 action nouvelle et d'attribuer, en conséquence, à chaque actionnaire 1 action d'une valeur nominale de 2 euros l'une pour 40 actions d'une valeur nominale de 0,05 euros anciennement détenues et donné à tous pouvoirs au conseil d'administration à cet effet.

7 février 2020 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2019 et a décidé de procéder à l'émission de 200 obligations convertibles en actions (« OCA 2020 ») au profit de Nice & Green, numérotées 1 à 200. Faisant usage des délégations consenties aux termes de la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale du 7 avril 2020, 200 autres obligations convertibles en actions (« OCA 2020 ») au profit de Nice & Green, numérotées 201 à 400 ont été émises. D'une valeur nominale de 10.000 euros, chacune, ces émissions représentent un montant total de 4.000.000 d'euros à libérer intégralement en numéraire, selon le calendrier de tirage figurant en annexe 4 du Contrat d'émission des OCA 2020.

15 septembre 2020 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 7 avril 2020 et a décidé, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du procès-verbal de ladite assemblée au greffe, ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le tribunal de commerce de Bordeaux, de réduire le capital social de la Société d'un montant de 515.205,60 euros pour le ramener de 686.940,80 euros à 171.735,20 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social, de 0,40 euro à 0,10 euro, le montant de la réduction de capital étant affecté au compte « primes d'émission ».

13 novembre 2020 : le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale du 7 avril 2020 et a décidé de procéder à l'émission de 200.000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE_{11/2020} ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix de fixe de 0,8307 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 20.000 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 146.140 euros.

Le conseil d'administration fait usage des délégations qui lui ont été consenties aux termes de la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 7 avril 2020 et a décidé de procéder à l'émission de 31.500 options de souscriptions (« Options_{11/2020} ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix de fixe de 0,8307 euro, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total maximum de 3.150,00 euros et une prime d'émission d'un montant total maximum de 23.017,05 euros.

Chaque fois que requis, les rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

8.4. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

8.4.1 Conseil d'administration

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé 100,0%. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le conseil d'administration de la Société s'est également réuni 11 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 100,0%.

Administrateur	Taux de présence aux réunions de l'exercice 2020
Jean-Gérard Galvez	100,0%
Ludovic Lastennet	100,0%
Paula Ness Speers	100,0%
Mary Shaughnessy	100,0%

Les administrateurs peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de leur participation à des comités spécialisés.

Un règlement intérieur a été adopté le 11 avril 2013 puis modifié le 7 juin 2013 et le 31 janvier 2017 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose en la personne de Paula Ness Speers, Mary Shaughnessy et Jean Gérard Galvez de 3 administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext publié en septembre 2016 dans la mesure où Paula Ness Speers, Mary Shaughnessy et Jean Gérard Galvez :

- n'ont pas été, salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux dirigeants de l'une des sociétés du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années;
- n'ont pas été, au cours des deux dernières années, et ne sont pas en relation d'affaires significative avec la Société ou du Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...);
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ou détiennent un pourcentage de droit de vote significatif ;
- n'ont pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

8.4.2 Comités spécialisés

8.4.2.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Le 8 janvier 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit pour une durée illimitée et de cesser de remplir lui-même le rôle de comité d'audit conformément aux dispositions du code de commerce.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date du rapport, les membres du comité d'audit sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ; et
- Mary Shaughnessy, administrateur.

ATTRIBUTIONS

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leur mission par rapport à la Société, de façon indépendante vis-à-vis de la direction du Groupe.

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes consolidés annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations. Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

8.4.2.2 Comité des rémunérations

COMPOSITION

Le comité des rémunérations dont les membres ont adopté un règlement intérieur, modifié par décision du conseil d'administration en date du 7 juin 2013, tel que décrit ci-dessous est, si possible, composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date du rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Jean-Gérard Galvez, président du conseil d'administration ;
- Mary Shaughenssy, administrateur ; et
- Paula Ness Speers, administrateur.

ATTRIBUTIONS

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ; de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

Le comité des rémunérations se réunit selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2019 et une fois au cours de l'exercice 2020.

RAPPORTS

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

9. RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



Ernst & Young Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex

Tél. : +33 (0) 5 57 85 46 00
www.ey.com/fr

Implanet

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 9 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Laurent Chapoulaud

Jean-Pierre Caton